



SOLUTION
DE CYBER-SÉCURITÉ
ET DE GOUVERNANCE
DES ACCÈS AUX SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapport financier annuel 2021

WALLIX GROUP

250 Bis rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS
428 753 149 R.C.S Paris

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 JUIN 2022

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« En tant que responsable du rapport financier annuel, j'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe WALLIX, et que le rapport sur l'activité et situation de l'ensemble du groupe et de la société présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du règlement général de l'AMF. »

Jean-Noël de Galzain,
Président du Directoire.

WALLIX GROUP

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 589 240,00 Euros
Siège social : 250bis, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
428 753 149 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2022

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet notamment de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de vous prononcer sur la modification du mode d'administration et de direction de votre Société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Pour la première année, ce rapport contient également la politique et les réalisations de l'exercice concernant les enjeux RSE.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés WALLIX GROUP, WALLIX, WALLIX US CORP, CYBERSECURITE WALLIX CANADA, WALLIX IBERICA et WALLIX GmbH (ci-après le « **Groupe** »), et est spécialisé dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels de sécurité informatique, plus précisément dans le contrôle d'accès et la traçabilité des comptes à privilège dans les systèmes d'information des entreprises.

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 23.168.634 euros en augmentation de 15,43 % par rapport au chiffre d'affaires consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élevait à 20.071.901 euros et un résultat se soldant par une perte (part du groupe) de 2.949.464 euros alors que la perte (part du groupe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevait à 7.319.015 euros.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres du Groupe ressortent à 22.612.657 euros tandis que les emprunts et dettes financières s'établissent à 2.654.406 euros en diminution de 1.136.556 euros par rapport au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de ses projets de développement le Groupe a bénéficié de crédits d'impôts en faveur de la recherche (CIR) ainsi que de subventions d'exploitation, pour un montant constaté de 1.864.001 euros.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes consolidés.

Commentaires sur l'activité globale du Groupe consolidé au cours de l'exercice écoulé :

WALLIX poursuit sa trajectoire de croissance avec un chiffre d'affaires 2021 en progression de +15% à 23,2 M€. Le Groupe a observé une dynamique commerciale très favorable avec une acquisition de clients record (+581 clients, soit +44%) sur l'exercice. Pour autant, cette excellente performance est atténuée, en termes de chiffre d'affaires, avec le report sur 2022 de certains contrats d'envergure notamment en France, imputable à la recrudescence de la crise sanitaire en fin d'année (vague Omicron). WALLIX estime à environ 2,0 M€ le montant des commandes ainsi décalées sur l'exercice en cours.

Evolution de l'activité par zone géographique :

- En France, dans un contexte toujours teinté par la crise sanitaire, le chiffre d'affaires progresse de +5% à 13,9 M€. Les reports de contrats observés en toute fin d'année ont largement impacté la croissance sur la zone. Les contrats significatifs, précédemment signés en France, représentent une facturation de 6,5 M€ sur l'exercice. WALLIX estime à 24,3 M€, le chiffre d'affaires potentiel de ces contrats d'équipement de grands comptes sur les 3 prochains exercices (2022-2024).
- Le chiffre d'affaires à l'international progresse de +35% en 2021 pour s'établir à 9,2 M€, soit 40% de l'activité (contre 34% en 2020). WALLIX a poursuivi ses investissements réalisés avec l'élargissement de son réseau de partenaires sur ses marchés cibles (~230 partenaires à l'international) et observe une nette accélération du pipeline commercial issu des partenaires. Sur l'exercice, WALLIX enregistre une forte croissance dans l'Union Européenne, au Royaume-Uni et sur la zone Afrique Moyen-Orient. Le Groupe a signé un nombre croissant de contrats significatifs (facturation > 100 k€) à l'international, représentant une facturation de 3,2 M€ sur 2021. WALLIX estime à 9,8 M€, le chiffre d'affaires potentiel des contrats d'équipement sur les trois prochains exercices (2022-2024).

Les ventes de licences progressent de 11% sur l'exercice, avec une bonne croissance à l'international du fait de l'activation du réseau de partenaires.

Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les contrats signés en mode souscription (licence en mode SaaS et services managés) progressent de plus de 90 % pour atteindre 1,5 M€, contre 0,8 M€ en 2020, attestant du succès grandissant de ce type de contrat.

Combiné avec l'effet d'extension du parc de clients équipés sur les activités de maintenance, les revenus récurrents progressent de 31% sur l'exercice 2021, ce qui fait ressortir la part récurrente du chiffre d'affaires 2021 à 48%, contre 42% en 2020, offrant une visibilité croissante sur l'activité du Groupe.

Véritable axe stratégique de développement pour WALLIX, les revenus récurrents progressent de 31% sur l'exercice 2021, ce qui fait ressortir la part récurrente du chiffre d'affaires 2021 à 48%, contre 42% en 2020, offrant une visibilité croissante sur l'activité du Groupe. Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les contrats signés en mode souscription (licence en mode SaaS et services managés) progressent de plus de 90 % pour atteindre 1,5 M€, contre 0,8 M€ en 2020, attestant du succès grandissant de ce type de contrat. Au 31 décembre 2021, le Groupe estime que la valeur

future, sur 3 ans, des contrats de souscription facturés en 2021 s'élève à 6,6 M€ (contre 3,9 M€ au 31/12/20).

Le chiffre d'affaires des services professionnels passe de 2 097K€ en 2020 à 1 552K€ en 2021.

Nette amélioration des résultats portée par la croissance de l'activité et une parfaite maîtrise des charges d'exploitation

Après plusieurs exercices marqués par des investissements significatifs de croissance (implantation internationale, renforcement des effectifs), le total des charges d'exploitation, ainsi que les dépenses de personnel sont stables sur l'exercice 2021 par rapport à 2020, traduisant le bon dimensionnement des ressources pour nourrir la croissance du Groupe. Les autres charges d'exploitation diminuent de 10%, à 7,1 M€ témoignant d'une gestion très prudente des coûts. Cette baisse est compensée par une hausse des dotations aux amortissements et provisions; sur l'exercice 2021, le Groupe a notamment provisionné 0,5 M€ d'encours clients.

En conséquence, le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 s'établit à -2,9 M€, soit une perte divisée par 2,5 par rapport aux - 7,3 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'est sensiblement apprécié au second semestre avec une perte de seulement -200 k€, tout proche de l'équilibre. Le résultat net part du groupe est en ligne avec le résultat d'exploitation à - 2,9 M€.

Free cash-flow de 0,6 M€ généré sur l'exercice et augmentation de la trésorerie nette

WALLIX a généré un cash-flow d'exploitation en nette amélioration à 6,2 M€ (contre -0,9 M€ en 2020), traduisant l'amélioration notable du résultat d'exploitation et une variation favorable de BFR (+5,9 M€). Les flux de trésorerie générés par les opérations d'investissement ressortent à - 5,6 M€ et ont essentiellement trait aux frais de R&D inhérents aux développements produits. WALLIX a ainsi dégagé un free cash-flow positif de 0,6 M€ sur 2021.

La trésorerie brute ressort à 22,7 M€ au 31 décembre 2021, contre 23,2 M€ au 31 décembre 2020. Le Groupe a remboursé sur la période 1,1 M€ d'emprunts bancaires. Avec une trésorerie nette de dettes financières de 20,1 M€ en progression (19,4 M€ au 31 décembre 2020) pour 22,6 M€ de fonds propres, WALLIX dispose de l'assise financière nécessaire pour poursuivre son développement et réaliser les investissements de croissance des prochaines années. Pour rappel, dans sa trajectoire de croissance organique, WALLIX anticipe des investissements de l'ordre de 10 M€, dont près de la moitié devrait être réalisée sur l'exercice 2022.

Début d'exercice 2022 encourageant avec des fondamentaux solides pour nourrir la croissance et la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route stratégique

WALLIX observe actuellement des tendances favorables sur ses marchés et un chiffre d'affaires sur les deux premiers mois de l'année en croissance par rapport à 2021, avec notamment la signature de certains contrats initialement prévus en toute fin d'année 2021. Si l'actualité pèse sur les déploiements en cours chez certains grands donneurs d'ordre, les offres WALLIX rencontrent un franc succès auprès des clients de taille moyenne. Certains segments d'activité bénéficient des mesures de soutien gouvernementales en faveur de l'équipement cyber (santé, collectivités locales). Les offres de souscriptions profitent également de cette dynamique de marché.

WALLIX reste néanmoins vigilant quant aux impacts que les événements géopolitiques (comme le conflit en Ukraine) pourraient avoir sur la trajectoire de croissance du Groupe. Pour

information, WALLIX estime son exposition, en termes de chiffre d'affaires sur la Russie, entre 1,0 et 1,4 M€.

WALLIX évolue dans un contexte de marché particulièrement porteur à moyen terme, pour lequel les analystes du secteur prévoient une croissance annuelle moyenne de 21% et une taille de marché de 3,1 milliards de dollars en 2025. L'accélération de la transition numérique vers de nouveaux usages nécessite des investissements croissants en matière de protection des accès et des identités permettant de répondre à la multiplication des attaques informatiques et de gérer un nombre exponentiel d'individus et d'objets.

Avec son offre élargie au PAM pour tous (PAM4ALL) et son leadership technologique sur le PAM, le Groupe est idéalement positionné pour tirer parti des opportunités identifiées sur le marché. Le Groupe concentre ses efforts sur quelques axes opérationnels pour l'exercice 2022 : renforcer la coopération le "Channel" (300 revendeurs et distributeurs à valeur ajoutée) pour les aider à mieux promouvoir et distribuer les solutions WALLIX, développer la pratique du "Global Account Management", initiée fin 2021. Le Groupe entend également poursuivre ses efforts sur le marché nord-américain et dynamiser le partenariat d'envergure signé avec Arrow Electronics, avec comme objectif une montée en puissance des ventes à partir du second semestre 2022.

Facteurs de risque financiers

a. Risques liés aux crédits d'impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a bénéficié du Crédit Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste en un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Il prend la forme d'une réduction d'impôt remboursable calculée en fonction des dépenses de R&D engagées par l'entreprise.

Ouvrent droit au CIR les dépenses affectées à la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou d'opérations de développement expérimental. Ces dépenses sont limitativement énumérées par la loi. Elles incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, la veille technologique et les frais de propriété intellectuelle.

WALLIX GROUP a demandé à bénéficier de ce dispositif depuis 2004 en étant accompagné pour cela par un cabinet spécialisé.

WALLIX SARL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur l'ensemble de ses déclarations fiscales sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 ainsi que le crédit d'impôt recherche des années 2011 à 2014. A l'issue de ce contrôle, la Société a reçu une proposition de rectification pour un montant de 586 K€.

A la date du rapport financier annuel, le Groupe conteste cette proposition de rectification et une réclamation contentieuse est en cours, la médiation des entreprises a également été saisie en parallèle. Une provision de 69.000€ est néanmoins constatée.

Les CIR des années suivantes (2018, 2019, 2020 et 2021) n'ont pas fait l'objet de redressement.

b. Risques liés aux pertes historiques

Après avoir enregistré des pertes nettes au cours des dernières années, le Groupe pourrait être conduit à constater de nouvelles pertes compte tenu des dépenses futures notamment liées au

renforcement des équipes, au développement commercial et marketing et aux ouvertures pays et pénétration de nouveaux marchés notamment par le biais de lancement de nouvelles offres.

Ces nouvelles pertes pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière, son développement et ses perspectives.

c. Risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques

Depuis 2008, le Groupe met en œuvre une politique volontaire d'innovation, dans laquelle les projets de recherche et développement collaboratifs financés par les pouvoirs publics ont un rôle important. Cette politique a conduit le Groupe à percevoir des subventions significatives, étalées sur la durée du projet. Le cadencement des subventions consiste généralement en une avance à la signature de la convention (30%), versement d'acomptes successifs à l'avancement, solde (minimum 20%) à la clôture du projet.

Sur l'ensemble des conventions d'aides ou de soutien financier conclues, le Groupe a reçu sur les trois derniers exercices (2019 à 2021) un montant de subventions estimé à 1M€.

Les modalités de comptabilisation des subventions sont précisées au paragraphe « Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation » des comptes consolidés de la Société.

A l'instar de tous les programmes de recherche bénéficiant d'aides publiques, le Groupe est exposé au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire ou de ne plus en bénéficier dans le futur. Une telle situation pourrait priver le Groupe de certains moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement.

d. Risque de dilution

A la date du présent rapport financier annuel, l'exercice de l'ensemble des droits donnant accès au capital du Groupe pourrait conduire à la création de 222.383 actions nouvelles générant une dilution maximale de 3,64% sur la base du capital dilué (cf. paragraphe IX du présent rapport).

La dilution en droits de vote n'étant pas identique dans la mesure où des droits de vote double existent au sein de la Société.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, le Groupe pourrait poursuivre à l'avenir l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

e. Risque de change

En 2021, environ 10,7% de la facturation du Groupe est établi en devises étrangères, et pour l'essentiel en dollars américain, livre sterling. Le Groupe reste très attentif aux risques de taux de change, cependant l'impact est non significatif sur les trois derniers exercices et WALLIX GROUP n'a donc pas mis en place de couverture de change.

L'activité internationale s'intensifiant dans la région « Middle East » et aux Etats-Unis, le Groupe sera vraisemblablement amené à se prémunir des risques de changes sur les prochains exercices.

Au 31 décembre 2021, le montant des créances libellées en devises s'élève à 1 428 K€, contre 772 K€ au 31 décembre 2020 et 888 K€ au 31 décembre 2019. Aucune dette en devise significative ne figure dans les comptes sur la même période.

f. Risques de financement et de liquidité

Avant son introduction en bourse sur le marché Alternext (devenu Euronext Growth) en juin 2015, le Groupe a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres par voie d'augmentation de capital auprès de "Business Angels" et de sociétés de capital-risque. La levée de fonds d'environ dix millions d'euros réalisée auprès des actionnaires historiques et des nouveaux actionnaires institutionnels et individuels à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société a permis de contribuer à consolider sa présence en Europe et d'accroître son développement à l'international. La levée de fonds de 36,8M€ réalisée en mai 2018 auprès d'actionnaires historiques, de nouveaux investisseurs institutionnels et d'investisseurs particuliers permet au Groupe de poursuivre son développement.

La trésorerie brute ressort à 22,7 M€ au 31 décembre 2021 contre 23,2 M€ à fin 2020.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des douze (12) mois suivant la date du présent rapport financier annuel. En effet, il n'existe pas de financement dont la cessation pourrait avoir un impact sur le financement courant du Groupe.

g. Risques liés aux taux d'intérêts

Au 31 décembre 2021, les dettes financières du Groupe sont composées de six (6) emprunts bancaires pour un montant total de 2.597K€.

Dont un emprunt de 3.000K€ ayant été contracté le 9 juillet 2019 à taux variable de 1.86% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 1.5%, au capital restant dû à date de clôture de 2.062K€, dernière échéance le 09 juillet 2024.

Les autres emprunts ont été conclus, soit à des taux zéro auprès de Bpifrance Financement, soit à des taux fixes (allant de 0,96% à 2,99%) auprès de BNP Paribas et Bpifrance Financement.

Par conséquent, le Groupe estime ainsi ne pas être exposé à un risque de taux d'intérêts.

h. Risque de crédit et risque de contrepartie

Pour son financement, le Groupe a recours à des financements auprès de Bpifrance financement (ex-OSEO) et BNP Paribas.

Compte tenu de la nature des clients et des établissements de crédit auxquels le Groupe a recours, la Société estime que les risques de contrepartie sont limités.

i. Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent rapport financier annuel, la Société ne détient pas de participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

j. Risques géopolitiques

Hors France, le Groupe est implanté en Espagne, en Allemagne, au Canada, et aux Etats-Unis pays à risque d'instabilité politique réduit. Dans la zone Europe Middle East Africa (EMEA), le Groupe commerce avec certains pays qui pourraient connaître des moments d'instabilité (Maghreb, péninsule arabique). Le risque porterait uniquement sur une baisse de chiffre d'affaires en cas d'instabilité, et sur des pays dont aucun ne pèse aujourd'hui significativement sur le chiffre

d'affaires Groupe. De plus, en raison de l'absence de présence directe dans ces pays, le Groupe y opérant via des revendeurs, partenaires ou intégrateurs, le Groupe estime que le risque se limiterait à une baisse d'activité dans la zone concernée.

Le Groupe est vigilant quant aux impacts que les évènements géopolitiques (comme le conflit en Ukraine) pourraient avoir sur la trajectoire de croissance. Pour information, WALLIX estime son exposition, en termes de chiffre d'affaires sur la Russie, entre 1,0 et 1,4 M€.

k. Risques liés à la dépréciation des actifs incorporels

Les frais de développement, correspondant essentiellement aux coûts de personnel, sont immobilisés quand ils respectent les critères d'activation prévus par les principes comptables. Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans.

La valeur nette comptable de ces actifs s'élevait à 11.300.801 € au 31 décembre 2021 soit 21,5% du total du bilan consolidé.

Si un indicateur de perte de valeur venait à être identifié dans le futur, un test de dépréciation serait mis en œuvre et pourrait mener à une dépréciation de ces actifs incorporels et à une dégradation des capitaux propres du Groupe. Le Groupe n'a pas rencontré une telle situation à ce jour.

Engagements hors bilan

Au 28 février 2022, il y a 222 383 actions attribuées gratuitement encore en période d'acquisition conformément aux informations figurant au paragraphe IX du présent document.

WALLIX GROUP a procédé à l'acquisition le 16 juillet 2019 de la société Simarks, devenue WALLIX IBERICA SL (Espagne). Un complément de prix (ou « earn-out »), pouvant atteindre 1.700.000 euros, non comptabilisé, est conditionné à des objectifs de chiffres d'affaires cumulés sur 5 ans.

II. AMBITION EXTRA-FINANCIERE

WALLIX Group veille à ce que son développement soit responsable et durable. WALLIX a intégré les principes ESG à sa culture dès 2018 et met depuis en place des actions concrètes pour renforcer son ambition sociale, sociétale, environnementale et numérique, dont la création d'un poste de chef de projet RSE à la fin de l'année 2021.

En 2021, WALLIX a obtenu la note extra-financière de 56 auprès d'EthiFinance (pour l'année 2020) ainsi que la labellisation Happy At Work.

1. Ressources Humaines

WALLIX a mis en place d'une direction des Ressources Humaines en 2018 pour porter les ambitions de la société autour de ses valeurs : l'audace, l'esprit d'équipe et l'engagement.

WALLIX est engagé dans une démarche responsable auprès de ses collaborateurs et promeut la diversité et la parité, la lutte contre toutes formes de discriminations et le bien-être au travail. Nos 200 collaborateurs et collaboratrices, répartis sur 3 continents et dans 14 pays sont nos atouts les plus précieux dans un secteur qui souffre de pénurie de talents.

WALLIX intègre des profils très variés (de nationalités, de cursus, des débutants en apprentissage comme des seniors) car nous sommes convaincus que notre diversité contribuera à nos réussites. Notre effectif total (CDI, apprentis, stagiaires) compte 28% de femmes - un chiffre dont nous sommes fiers dans un secteur très majoritairement masculin (les femmes ne représentent que 11% des employé.es du secteur de la cybersécurité¹).

En 2021, WALLIX a reçu la labellisation Happy At Work pour la deuxième année consécutive.

- **Création d'emplois**

En moyenne entre 2018 et 2021 ce sont 24 créations d'emplois sur l'effectif permanent chaque année. WALLIX a ainsi traversé la gestion de la crise de la Covid19 sans recours à du chômage partiel ou une aide de l'Etat.

- **La qualité de vie au travail**

WALLIX veille à favoriser le travail collaboratif entre les équipes et le bien-être des collaborateurs.

Afin d'offrir davantage de flexibilité et d'engagement auprès des salariés, WALLIX a mis en place avec le CSE de l'entreprise, une charte sur le télétravail déployée en France, en Espagne et en Allemagne, qui permet aux collaborateurs de bénéficier de deux journées de télétravail par semaine.

¹ Quelques chiffres :

- Les femmes ne représentent que 27% des employées du secteur du numérique et ce taux tombent à 11% dans le secteur de la cybersécurité.

Source : <https://www.forbes.fr/technologie/cybersecurite-numerique-femmes-kaspersky-emploi/>

- Parmi les experts cyber, en France, seulement 5 % sont des femmes.

Source : <https://www.maddyness.com/2020/10/14/parite-cybersecurite-femmes-probleme-alarmant/>

WALLIX accélère également sa transformation numérique en déployant des applications dans le cloud qui répondent à la transformation même du travail (logiciel de gestion des congés, absences et télétravail « Figgo » ; lancement de notre propre réseau social d'entreprise « The Willage » ; ajout automatique d'un lien de visioconférence à chaque réunion afin d'offrir une participation flexible à celle-ci, etc.).

WALLIX favorise dans le même temps un lieu de travail agréable et accueillant (corbeille de fruits pour les salariés, jeu de billard, espace détente et rencontre, plantes etc.) et nous nous efforçons tout au long de l'année d'animer la vie de l'entreprise avec des événements d'intégration et de cohésion pour renforcer les liens de nos équipes.

WALLIX s'engage fermement à combattre les discriminations en raison du handicap :

- campagne de « Sensibilisation à la diversité du handicap » accompagnée d'un diagnostic de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- aménagement des locaux pour favoriser l'accueil des travailleurs handicapés (changement de la porte d'entrée de l'immeuble, installation d'un ascenseur privatif handicapé) ;
- encourager l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en travaillant avec des sociétés prestataires comme « ANR service » reconnue d'utilité publique.

WALLIX soutient l'égalité Femmes/Hommes dans le travail :

- l'égalité dans la parentalité avec l'aide à l'accueil de l'enfant en maintenant le salaire des hommes à 100% durant les 28 jours du congé de paternité ;
- conformément à nos valeurs, signature de la charte #StOpE contre le sexisme ordinaire en entreprise.

- **Une politique de développement de compétences**

La capacité à conserver nos talents dans un marché de l'emploi très concurrentiel est pour nous un objectif prioritaire. Pour cela WALLIX :

- offre la possibilité à ses collaborateurs de développer leurs compétences et propose un accompagnement personnalisé tout au long de leur parcours (perfectionnement technique, aide au management, *approfondissement linguistique* etc.) ;
- propose une politique de mobilité pour les collaborateurs en leur offrant la possibilité d'itinéraires riches et variés (services, pays) ;
- privilégie la promotion interne.

WALLIX incite également les collaborateurs à accompagner la croissance de l'entreprise dans le long terme avec sa politique d'actionnariat salarié.

Les engagements de WALLIX seront croissant dans les années à venir avec la fidélisation des meilleurs profils, le renforcement de la parité, et la volonté de WALLIX de faire découvrir les métiers de la cybersécurité aux jeunes générations grâce notamment à ses actions en partenariat avec les écoles (comme l'ESIEA, l'EPITA, l'INSA Lyon, Telecom Paris Tech etc.).

2. Environnement

WALLIX est un éditeur de logiciel de sécurité informatique et de par la nature de son métier, n'a qu'un impact marginal sur l'environnement.

La solution de sécurisation des accès de WALLIX relève même d'une démarche d'éco-responsabilité du système informatique des entreprises car le produit permet le développement d'une mobilité sécurisée dans le travail distant et s'inscrit dans une démarche durable d'installation et d'administration.

WALLIX essaye également de minimiser son propre impact environnemental par l'usage de la virtualisation avec un dimensionnement raisonné, et la mise en place de politiques écologiques visant à éteindre automatiquement les ressources non utilisées.

- **WALLIX et l'empreinte carbone de ses collaborateurs**

Nous nous sommes fixés comme objectif de diminuer l'empreinte carbone de l'ensemble des collaborateurs et avons mis en place une série d'actions pour lesquelles nous sensibilisons régulièrement nos salariés :

- **la gestion responsable nos déchets** (recyclage du verre, recyclage des DEEE, recyclage des ampoules et piles, recyclage des cartouches d'imprimantes et tonner, et mise en place de poubelle de recyclage pour le papier et le plastique) ;
- **la suppression du plastique à usage unique de nos locaux** (en 2020 les gobelets en plastiques des machines à café et fontaines à eau ont été supprimés et remplacés par des verres et gourdes individuelles ; arrêt du café en capsules plastiques et mise en place du café en grains) ;
- **distribution de masques lavables pendant la COVID** plutôt que des masques jetables et mise à disposition de bac pour recyclage des masques chirurgicaux ;
- **la maîtrise de nos consommations d'eau, d'énergie et matière premières** : mise en place de sèche main en lieu et place d'essuie main en tissus ; changement de l'ensemble des robinets des lavabos par des robinets à infra-rouge à faible consommation ; changement de notre fournisseur d'électricité et passage à une électricité verte ; pratiques pour tendre vers le zéro papier; badgeuse avec des badges réutilisables à l'accueil.

Enfin, pour diminuer l'impact carbone des déplacements professionnels des collaborateurs, nous avons mis en place une « CAR POLICY » c'est-à-dire que nous proposons des véhicules ne dépassant pas un taux de CO2 supérieur à 138g (proposition de véhicules hybrides dans toutes les catégories), et encourageons le recours à la visio-conférence pour réduire les déplacements en voiture, train et avion.

D'ici 2025, WALLIX s'engage à poursuivre ses efforts pour diminuer son impact carbone et celle de chaque collaborateur.

3. Gouvernance

WALLIX a l'ambition de devenir à terme un des leaders européens de la cybersécurité et pour cela croit en la transparence et la communication.

WALLIX se rend disponible tout au long de l'année et participe à de nombreux « roadshows » pour échanger avec ses actionnaires.

WALLIX vise également à améliorer la gouvernance de l'entreprise. Dans cette optique, il sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2022 de WALLIX GROUP de changer son mode d'administration et de direction par adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'Administration, et de renforcer cet organe par la nomination de trois nouveaux administrateurs indépendants dont deux femmes (cf. paragraphe XII du présent document).

Coté sur le marché d'Euronext Growth depuis 2015, WALLIX Group fournit de façon régulière une information financière, transparente et fiable, en adéquation avec les pratiques de communication financière inhérentes à ce marché.

Attaché au dialogue avec les actionnaires, le Groupe poursuit une approche proactive avec une participation régulière aux principaux forums de rencontre avec les investisseurs institutionnels (près d'une dizaine par ans) ainsi que la diffusion de lettres aux actionnaires, initiée en 2020. Le Groupe évalue régulièrement l'information qu'il juge pertinente de fournir aux publics financiers ainsi que les moyens de communication utilisés.

4. Qualité

WALLIX conçoit des produits de cybersécurité qui par définition visent à assurer la sécurité de ses clients. Ce sont des organisations publiques et privées de tous secteurs, en France et à l'international, et souvent des Opérateurs de Services Essentiels (OSE) soumis aux obligations réglementaires locales ou européennes telles que les directives de l'ANSSI en France ou la directive européenne NIS.

Les exigences de qualités et de sécurité sont ainsi au cœur de nos préoccupations et nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue au sein de l'ensemble de nos services de développement, d'infrastructure et de la relation client.

Nous appuyant sur notre laboratoire de cybersécurité et notre équipe Qualité, nous sommes engagés dans des démarches de certification

- CSPN de l'ANSSI (l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, autorité française), BSZ du BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik, Office fédéral de la sécurité des technologies de l'information Allemande) pour notre produit phare le WALLIX Bastion
- ISO 27001 pour nos services managés

La WALLIX Academy, notre centre de formation, est certifiée Qualiopi depuis octobre 2021.

Enfin, nous réalisons une enquête de satisfaction annuelle menée par le prestataire « Qualitest » afin d'en suivre l'évolution et d'améliorer le taux de satisfaction de nos clients.

III. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

5. Filiales et participations – sociétés contrôlées

WALLIX GROUP contrôle au sens de l'article L 233-33 du Code de Commerce :

- la société **WALLIX**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, dont le siège est 250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré à PARIS – 75008, identifiée au système SIREN sous le n° 450 401 153 – RCS PARIS, dont l'activité est l'édition de logiciels et de services informatiques notamment en matière de sécurité informatique et de solutions de sécurité à base d'open source, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- la société **WALLIX US Corp** localisée au 10 Liberty Street, DANVERS, Massachusetts, 01923, Etats Unis, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- La société **CYBERSECURITE WALLIX CANADA Inc**, localisée à MontréalCowork inc, 4388 St-Denis, H2J 2L1, Montréal Canada, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- La société **WALLIX IBERICA SI**, localisée à 28232 Las rozas de Madrid (MADRID) calle Copenhague, numero 12, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.
- La société **WALLIX Gmbh**, localisée à Geschäftsanschrift: Prinzregentenstraße 91, 81677 München, dont l'activité est l'édition de logiciels de sécurité informatique, à hauteur de 100% du capital de cette société.

A la date du présent document, aucune succursale n'existe.

L'activité des filiales est la suivante :

WALLIX :

La société WALLIX, filiale à 100 % de WALLIX GROUP et dont l'activité est l'édition et la mise en œuvre de solutions logicielles de gestion et de sécurité des infrastructures réseaux et systèmes a vu son chiffre d'affaires progresser de 19 839 370 euros au titre de l'exercice 2020 à 22 460 994 euros au titre de l'exercice 2021, soit 13,2% d'augmentation, pour un résultat net qui se traduit par une perte de (562 242) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En effet WALLIX a comptabilisé un retour à meilleur fortune au bénéfice de WALLIX Groupe pour un total de 1 205 930 euros au cours de l'exercice 2021.

WALLIX se positionne sur le marché du PAM (Privileged Access Management, soit la gestion des utilisateurs à privilèges), en tant qu'éditeur de logiciels européen spécialisé dans la gestion des utilisateurs à privilèges, le contrôle d'accès et la traçabilité.

WALLIX a complété son offre désormais exhaustive sur le PAM et l'a élargie aux segments adjacents définis dans le plan stratégique pour disposer désormais d'un portefeuille de 4 offres parfaitement complémentaires qui répond à l'ensemble des nouvelles menaces et usages du numérique :

WALLIX Bastion, la solution historique du groupe, est aujourd'hui reconnue dans le Magic Quadrant de Gartner, la Forrester Wave et Kuppinger Cole et dispose d'une distribution mondiale ;

WALLIX BestSafe, élaborée grâce à l'acquisition de Simarks (WALLIX Iberica SL), étend l'offre WALLIX jusqu'à la protection des utilisateurs bureautiques et métiers contre les ransomwares, les malwares et les cryptovirus ;

WALLIX Trustelem permet de simplifier et contrôler l'accès des utilisateurs aux applications, qu'ils soient administrateurs ou simples utilisateurs en mode Software as a Service (SaaS).

WALLIX Inside, une offre dédiée à la protection des actifs industriels pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale sécurisée vers l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IoT).

WALLIX compte 162 salariés au 31 décembre 2021.

WALLIX US CORP :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société WALLIX US CORP localisée au 10 Liberty Street, DANVERS, Massachusetts 01923, ETATS UNIS. Cette société a pour activité la commercialisation de logiciels de sécurité informatique. Elle a vocation à développer cette activité auprès des acteurs Nord-américains.

Cette société possède des bureaux ainsi que 5 salariés au 31.12.2021.

Pour l'exercice 2021 le chiffre d'affaires de cette société s'élève à 794 K\$ contre 339 K\$ pour l'exercice 2020.

CYBERSECURITE WALLIX CANADA INC :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société CYBERSECURITE WALLIX CANADA INC localisée à MontréalCowork inc, 4388 St-Denis, H2J 2L1, Montréal, CANADA. Cette société a pour activité la commercialisation de prestations de support auprès des clients utilisateurs des solutions WALLIX. Elle a vocation à réaliser de la sous-traitance de support pour le compte de WALLIX.

Cette société possède des bureaux ainsi que 4 salariés au 31.12.2021.

Le chiffre d'affaires 2021 est composé de refacturation intra-groupe pour 345 K\$CAD contre 330 K\$CAD en 2020.

WALLIX IBERICA :

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société WALLIX IBERICA localisée à 28232 Las rozas de Madrid (MADRID) calle Copenhague, numero 12 ESPAGNE.

Cette société a pour activité le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité informatique.

Cette société possède des bureaux ainsi que 9 salariés au 31.12.2021.

Le chiffre d'affaires de cette entité pour l'exercice 2021 est de 285 K€ contre 162 K€ en 2020.

WALLIX Gmbh:

WALLIX GROUP détient 100% du capital de la société WALLIX Gmbh localisée à localisée à Geschäftsanschrift: Prinzregentenstraße 91, 81677 München.

Cette société a pour activité le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité informatique.

Cette société possède des bureaux ainsi que 15 salariés au 31.12.2021.

Le chiffre d'affaires de cette entité (opérationnelle depuis le 01.01.2021) pour l'exercice 2021 est de 794 K€.

Le CA 2021 de WALLIX Gmbh ne comprend pas le CA issu des PCA des exercices antérieurs à 2021 qui est comptabilisé dans le CA de WALLIX Sarl.

1. Activité propre de la société WALLIX GROUP

WALLIX GROUP est une société spécialisée dans l'hébergement sécurisé d'applications critiques, ce qui regroupe les prestations suivantes : architecture, déploiement, exploitation et support. Une partie importante de l'activité de la société concerne des projets de GED (Gestion Electronique de Documents).

Le chiffre d'affaires de la Société a baissé de 39,8% au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

3.1 Présentation des comptes de la société WALLIX GROUP

A la date du 31 décembre 2021 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à **110 298** euros contre **183 164** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à **487 046** euros contre **471 176** euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **1 769 457** euros contre **1 986 723** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation ressort à **(1 282 411)** euros contre **(1 515 547)** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le montant des traitements et salaires s'élève à **551 184** euros contre **574 832** euros au titre de l'exercice précédent ;
- le montant des charges sociales s'élève à **279 098** euros contre **292 266** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu d'un résultat financier de **171 138** euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à **(1 211 273)** euros contre **(5 168 841)** euros au titre de l'exercice précédent ;
- compte tenu de ces éléments, d'un résultat exceptionnel de **1 383 791** euros, composé principalement d'un produit né de l'application de la clause de retour à meilleure fortune de Wallix Sarl pour **1 205 930** euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **172 367** euros, contre une perte de **5 065 382** euros au titre de l'exercice précédent ;
- au 31 décembre 2021, le total du bilan de la société s'élevait à **34 798 784** euros contre **36 165 489** euros au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce relatif aux résultats de la Société au cours de cinq derniers exercices.

Il est précisé que l'effectif moyen de la société était de 3 salariés au titre de l'exercice 2021.

3.2 Analyse de la situation financière au 31 décembre 2021 de la société WALLIX GROUP

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits est de **2 108 521 €** contre **2 896 848 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fournisseurs et comptes rattachés est de **369 591 €** contre **617 211 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes fiscales et sociales est de **201 346 €** contre **200 630 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dettes sur immobilisations est de **0 €** contre **743 750 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres dettes est de **0 €** contre **7 928 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant des produits constatés d'avance est de **12 676 €** contre **0 €** au titre de l'exercice précédent.

Le montant global des dettes de la société s'élève à **2 692 133 €** contre **4 466 367 €** au titre de l'exercice précédent.

3.3 Affectation du résultat de la société WALLIX GROUP

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **172 366,54** euros en totalité au poste « Report à nouveau » qui serait ainsi porté de **(18 642 099,88)** euros à **(18 469 733,34)** euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

3.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts (CGI), il est indiqué que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte les dépenses et charges somptuaires, visées par l'article 39-4 du CGI et non déductibles du résultat fiscal s'élevant à **12 343 €** au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme.

3.5 Evolution prévisible de la Société

WALLIX GROUP entend maintenir son activité historique de services et d'hébergement d'applications critiques.

3.6 Activités en matière de Recherche et Développement

La société WALLIX GROUP n'a pas eu d'activité en matière de recherche et développement en 2021. L'activité de développement logiciel du Groupe est localisée chez WALLIX SARL, à Paris et à Rennes, et chez WALLIX IBERICA, à Madrid.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société WALLIX GROUP n'est pas impactée par les événements survenus en Ukraine depuis le 24 février 2022, néanmoins pour le CA de sa filiale WALLIX Sarl, le Groupe estime que si les événements perdurent jusqu'à la fin de l'exercice cela pourrait avoir un impact de l'ordre de 1M€ à 1.4M€.

II. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

L'assemblée générale mixte du 3 juin 2016 a fixé une enveloppe de rémunération des membres du conseil de surveillance d'un montant de 50 000 euros et ce jusqu'à décision contraire. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Monsieur Jacques Chatain a perçu 15 000€ en tant que président du conseil de surveillance, tous les autres membres ont chacun reçu 10 000€.

Compte tenu de l'évolution de la gouvernance que nous vous proposons et notamment de la proposition de nommer trois nouveaux administrateurs indépendants, (cf. paragraphe XII du présent document), nous vous proposons de porter l'enveloppe de rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration, (sous la condition suspensive des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), à 100.000 euros. Cette décision serait applicable à l'exercice en cours et serait maintenue jusqu'à nouvelle décision.

III. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Nous vous indiquons qu'aucune nouvelle convention visée par l'article L.225-86 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

Nous vous précisons que la convention suivante conclue au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : Le conseil de surveillance du 26 mars 2020 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Amaury Rosset afin d'augmenter sa rémunération fixe brute annuelle pour la porter de 165 000 euros à 180 000 euros et de modifier les modalités de calcul du critère relatif au chiffre d'affaires où les primes sont payées proportionnellement dès 66% de l'objectif atteint (au lieu de 75%) à compter du 1er janvier 2020. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2021 et figure dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Nous vous précisons qu'aucune transaction avec des parties liées n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

IV. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2021

Au 31 décembre 2021, les salariés détiennent 1,08% capital social de la société telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce.

V. PRISE DE PARTICIPATION DE 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE OU PRISE DE CONTROLE

Néant

VI. ACTIONS D'AUTOCONTROLE ET PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

VII. AVIS DE DETENTION DE PLUS DE 10% DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS

Néant

VIII. PRET INTERENTREPRISE

Néant

IX. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE AU 28 FEVRIER 2022

Au 28 février 2022, le capital social de la société WALLIX GROUP est réparti de la manière suivante :

WALLIX GROUP	Nb d'actions	Nb DDV	% du capital	% DDV	AGA 2019	AGA 2021	Nb actions total / post exercice instruments dilutifs	% du capital
Jean-Noël de Galzain*	615 187	1 222 042	10.44%	16.25%	8 336	25 002	648 525	10.61%
Amaury Rosset	227 044	448 384	3.85%	5.96%	5 004	15 003	247 051	4.04%
Didier Lesteven	11 207	19 707	0.19%	0.26%	3 336	10 005	24 548	0.40%
Total Dirigeants Mandataires sociaux	853 438	1 690 133	14.48%	22.48%	16 676	50 010	920 124	15.05%
TDH - M. Thierry DASSAULT	433 170	866 340	7.35%	11.52%			433 170	7.08%
ACCESS2NET	1 800	3 600	0.03%	0.05%			1 800	0.03%
Total Mandataires sociaux hors dirigeants	434 970	869 940	7.38%	11.57%			434 970	7.11%
Salariés	63 886	88 440	1.08%	1.18%	23 280	132 417	219 583	3.59%
Titres auto-détenus WALLIX GROUP	10 802	-	0.18%	0.00%			10 802	0.18%
FLOTTANT	4 529 304	4 870 642	76.87%	64.78%			4 529 304	74.07%
TOTAL	5 892 400	7 519 155	100.00%	100.00%	39 956	182 427	6 114 783	100.00%

* 162 845 titres appartenant à JNG, 452 342 contrôlées via sa holding familiale Société Jinco Invest (pour respectivement 317 358 DDV et 904 684 DDV)

Capital potentiel

La Société a procédé à l'attribution gratuite d'actions (AGA 2019 et AGA 2021) dont le détail figure ci-dessous.

A la date du présent document, l'attribution effective de l'ensemble des actions attribuées gratuitement pourrait conduire à la création de 222.383 actions ordinaires nouvelles.

	Plan 2019 n°1	Plan 2019 n°2	Plan 2021 n°1	Plan 2021 n°2
Date d'assemblée	6 juin 2019	6 juin 2019	6 juin 2019	6 juin 2019
Date du directoire d'attribution	25 juillet 2019	25 juillet 2019	27 juillet 2021	27 juillet 2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	65 500	98 500	91 683	101 766
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux				
<i>Jean-Noël de Galzain</i>	-	25 000 ⁽³⁾	-	25 002 ⁽⁶⁾
<i>Amaury Rosset</i>	500	14 500 ⁽³⁾	501	14 502 ⁽⁶⁾
<i>Didier Lesteven</i>	500	9 500 ⁽³⁾	501	9 504
Date d'acquisition des actions	25 juillet 2020 : 21.746 ⁽¹⁾ 25 juillet 2021 : 21.746 ⁽²⁾ 25 juillet 2022 : 22.008 ⁽²⁾	25 juillet 2020 : 32.818 ⁽⁴⁾ 25 juillet 2021 : 32.818 ⁽⁴⁾ 25 juillet 2022 : 32.864 ⁽⁵⁾	27 juillet 2022 : 30 561 ⁽¹⁾ 27 juillet 2023 : 30 561 ⁽²⁾ 27 juillet 2024 : 30 561 ⁽²⁾	27 juillet 2022 : 33 922 ⁽⁴⁾ 27 juillet 2023 : 33 922 ⁽⁵⁾ 27 juillet 2024 : 33 922 ⁽⁵⁾
Date de fin de période de conservation	(1), (2)	(4), (5)	(1), (2)	(4), (5)
Nombre d'actions attribuées définitivement au 28/02/2022	18 260 (1 ^{ère} tranche) 14 940 (2 ^{ème} tranche)	15 493 (1 ^{ère} tranche) 13 661 (2 ^{ème} tranche)	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 28/02/2022	19 700	41 990	11 022	-
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	12 600	27 356	80 661	101 766

- (1) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe, étant précisé qu'une période de conservation d'un an est prévue.
- (2) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe, étant précisé qu'aucune période de conservation n'est prévue.
- (3) Il est précisé que le conseil de surveillance dans sa séance du 25 juillet 2019 a décidé que les membres du directoire devront conserver au nominatif au moins 10 % des actions de performance qui leur ont été attribuées au titre de chaque tranche, et ce, jusqu'à l'expiration de leur mandat ou de tout autre mandat, au sein de la Société.
- (4) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe et de la réalisation de conditions de performance, étant précisé qu'une période de conservation d'un an est prévue.
- (5) sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe et de la réalisation de conditions de performance, étant précisé qu'aucune période de conservation n'est prévue.
- (6) Il est précisé que le conseil de surveillance dans sa séance du 27 juillet 2021 a décidé que les membres du directoire devront conserver au nominatif au moins 10 % des actions de performance qui leur ont été attribuées au titre de chaque tranche, et ce, jusqu'à l'expiration de leur mandat ou de tout autre mandat, au sein de la Société.

X. NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES ET VENDUES AU COURS DE L' EXERCICE PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DES ARTICLES L.22-10-62 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : **52 746**
Cours moyen des achats : **27.12134**
- Nombre d'actions vendues : **52 371**
Cours moyen des ventes : **27.37568**
- Montant total des frais de négociation : **2 686.53 € (TTC)**

Au 31 décembre 2021, la société détenait 9 324 actions propres (soit 0,16 % du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (31,30 €) s'établit à 291 841,20 € et la valeur nominale à 932,40 €. La société détenait également 152 560,63 € en espèces à cette date sur le compte de liquidité, ainsi que 498 702.89 € sur le compte de rachat d'actions.

100% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 52 746 actions représentant 0,90 % du capital), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre. A cet effet, la société WALLIX GROUP a poursuivi le contrat de liquidité conclu, le 19 juillet 2015 et renouvelé le 4 mars 2019, avec Louis Capital Markets. Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 euros en espèces avaient été affectés au compte de liquidité.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021 expirant le 16 décembre 2022, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

XI. AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES (ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 juin 2021 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action WALLIX GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juin 2022 dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) appréciera.

Ces opérations pourraient être effectuées en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 60 euros par action et, en conséquence, le montant maximal de l'opération à 35.354.400 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

XII. PROPOSITION DE MODIFICATION DU MODE DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE, ADOPTION DU NOUVEAU TEXTE DES STATUTS DE LA SOCIETE ET NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons de vous prononcer sur le changement du mode d'administration et de direction de votre Société par adoption de la formule à conseil d'administration prévue par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

La modification du mode d'administration et de direction permettrait à la Société de disposer d'une plus grande réactivité décisionnelle pour faire face aux évolutions rapides des affaires et du secteur d'activité au sein duquel elle évolue. En effet, le mode de gouvernance actuel présente une certaine lourdeur intrinsèque dans son fonctionnement. Les décisions les plus importantes doivent être arrêtées dans leur principe et leurs modalités par le Directoire puis soumises, pour certaines opérations à autorisation du Conseil de Surveillance avant d'être mises en œuvre par le Président du Directoire.

Dans le nouveau mode d'organisation envisagé, le Conseil d'Administration définirait les grandes orientations et la stratégie de la société et du Groupe et les décisions opérationnelles seraient prises par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués.

Nous vous précisons que, dans la formule à Conseil d'Administration, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres. Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président, personne physique, pour diriger les travaux du conseil et un Directeur Général qui peut être choisi parmi ou en dehors des administrateurs, qui assure la direction générale et la représentation de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration peut ou non, selon le choix du Conseil d'Administration, assumer également la direction générale de la Société.

A l'issue de cette Assemblée Générale et sous réserve que celle-ci adopte ce nouveau mode de gouvernance, il sera proposé au Conseil d'Administration de décider l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer en conséquence un Président Directeur Général.

Ainsi, la nomination de Monsieur Jean-Noël de Galzain, actuel Président du Directoire, en qualité de Président Directeur Général serait proposé au conseil d'administration se tenant à l'issue de l'Assemblée Générale.

Sur proposition du Président Directeur Général, les nominations de Monsieur Amaury Rosset, actuel membre du Directoire, en qualité de Directeur Général Délégué ainsi que la nomination de Monsieur Frédérique Sarrat en qualité de Directeur Général Délégué seraient proposées au conseil d'administration se tenant à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration comporterait la présence de trois administrateurs indépendants dont deux femmes.

Si notre proposition de modification du mode d'administration et de direction de votre Société reçoit votre agrément, il vous appartiendra de modifier les statuts en conséquence conformément au projet de statuts modifiés joint au présent rapport.

Nous vous demanderons également, sous la condition suspensive de l'adoption des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts, de bien vouloir procéder à la nomination en qualité d'administrateur des personnes suivantes pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Jean-Noël de GALZAIN;
- Monsieur Amaury ROSSET ;
- Monsieur Frédéric SARRAT ;
- La société GLX CONSULTING (administrateur indépendant) ;
- Madame Valentine FERREOL (administrateur indépendant) ;
- Madame Amanda GOURBAULT (administrateur indépendant) ;
- La société TDH ;
- Monsieur Jacques CHATAIN et
- Monsieur Pierre-Yves DARGAUD.

XIII. DELEGATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société. C'est la raison pour laquelle, il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait et qui arrivent à échéance dans les conditions présentées ci-après.

- 1. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration (ou au Directoire en cas de rejet des 5ème et / ou 6ème résolutions) pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes**

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes et donc de conférer au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour une nouvelle période de 26 mois la compétence nécessaire aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 40 millions d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

2. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

Nous vous demandons de renouveler les délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription dans les conditions détaillées ci-après.

En outre, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), souhaiterait pouvoir disposer d'une délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières par apport de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. En conséquence, il vous est proposé de renouveler cette délégation dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), avec faculté de subdélégation, (à l'exception de la délégation au profit d'une catégorie de personnes), toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre pendant une période de 26 mois (à l'exception de la délégation au profit d'une catégorie de personnes conférée pour dix-huit mois).

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé aux résolutions de délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier) et au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 80 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances sur la société prévu fixé aux résolutions de délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier) et au profit d'une catégorie de personnes.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et faculté d'instituer un délai de priorité

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé. Le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), aurait la faculté d'instituer, s'il y a lieu, dans les conditions prévues à l'article L.225-135 du code de commerce, pour tout ou partie d'une émission, un droit de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires, cette priorité ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ou au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 80 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ou au profit d'une catégorie de personnes.

La somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, de la façon suivante : le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 20 %, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou au profit d'une catégorie de personnes.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 80 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ou au profit d'une catégorie de personnes.

La somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, de la façon suivante : le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximale de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.2.3 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) , toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre au profit d'une catégorie de personnes pendant une période de 18 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre Société ou de toute société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de permettre à la catégorie de bénéficiaires suivante de souscrire à l'augmentation de capital qui leur serait réservée : des personnes morales de droit français ou étranger (dont holdings, entités, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou fonds gestionnaires d'épargne collective) ou des personnes physiques chacune présentant la qualité d'investisseur qualifié (au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier) et investissant à titre habituel dans des sociétés cotées opérant dans les domaines ou secteurs informatiques, systèmes informatiques et des réseaux, télécoms, infrastructures réseaux, internet, cryptographie, sécurité informatique, équipementiers informatiques, systèmes d'information, pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contre-valeur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'administration (ou le

Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 300.000 euros. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier).

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 80 millions d'euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public (y compris par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier).

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) de la façon suivante : conformément aux dispositions de l'article L 225-136 2° du Code de commerce, le prix des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, serait au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation diminuée, le cas échéant, d'une décote maximal de 20%, après correction de cette moyenne en cas de différence sur les dates de jouissance, étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion des valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission des actions ordinaires défini ci-dessus.

Cette décote de 20% permettrait au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour la fixation du prix de souscription des actions en fonctions des opportunités de marché.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

2.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) la faculté d'augmenter, dans les

conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de l'autorisation serait de 0,50% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce montant serait indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) aurait tous pouvoirs pour :

- procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes, le prix de souscription ;
- attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de l'avantage fixé par la loi et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

4. Actionnariat des salariés et/ou dirigeants

4.1 Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit :

- d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société WALLIX GROUP et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 10% du capital social existant au jour de leur attribution par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts).

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) ne pourrait excéder une période de 5 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui serait nécessaire.

4.2 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 10% du capital social à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), étant précisé que sur ce plafond, s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) au titre de l'autorisation qui précède.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), celle-ci ne pouvant être inférieure à un an. Les bénéficiaires devraient ensuite conserver ces actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), étant précisé que le délai de conservation ne pourrait être inférieur à un an à compter de l'attribution définitive desdites actions. Toutefois, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) serait autorisé, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de deux ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

4.3 Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR)

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Conseil d'administration (ou par le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par le commissaire aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

- Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR pour les motifs suivants : afin de permettre à (i) aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et/ou (ii) à des prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- (i) les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou d'une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou
- (ii) les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société ou une société du groupe au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Il appartiendrait au Conseil d'administration (ou au Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), avec faculté de subdélégation, mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

Il est précisé que les membres du Directoire, Messieurs Jean-Noël de Galzain, Amaury Rosset et Didier Lesteven, seront exclus du vote de cette résolution.

- Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions WALLIX GROUP à un prix fixé par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, étant précisé que le prix d'émission des bons sera établi selon des conditions de marché et à dire d'expert, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission.

- Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action WALLIX GROUP aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait déterminé par le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts), avec faculté de subdélégation, décidant l'émission des bons.

- Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourrait être supérieur à 2% du capital social existant au jour de la présente Assemblée ; étant précisé que ce plafond serait indépendant de tout autre plafond prévu par la présente assemblée. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE, BSAAR.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE, BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Conseil d'administration (ou le Directoire en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) aurait tous pouvoirs avec faculté de subdélégation pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, avec faculté de subdélégation, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

5. Délégation à donner au Conseil d'administration (ou au conseil de surveillance en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) en vue de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration (ou au conseil de surveillance en cas de rejet des résolutions portant sur le changement de gouvernance de la Société et l'adoption du nouveau texte des Statuts) afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

6. Modification des statuts de la Société

Nous vous proposons de modifier les statuts de la Société afin de modifier les modalités de désignation des censeurs.

Nous vous proposons de modifier l'article 12-6 alinéa 2 « Conseil d'administration - censeur » des statuts la Société comme suit, le reste de l'article demeurerait inchangé :

« Le ou les censeur(s) est (sont) désigné(s) par le conseil d'administration, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, parmi ou en dehors des actionnaires ».

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Directoire

ANNEXE 1 : TABLEAU DU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2020	2019	2018	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	589 240	586 380	581 425	575 250	404 471
Nombre d'actions émises	5 892 400	5 863 799	5 814 247	5 752 502	4 044 710
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires HT	110 298	183 164	276 670	481 857	509 982
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	137 542	(4 885 082)	(5 654 238)	(2 213 137)	(900 481)
Impôts société	151	780	(830)	3 044	4 541
Résultat après impôt, participation, dotation Amortissements et provisions	172 367	(5 065 382)	(5 801 090)	(2 060 401)	(1 146 386)
Montants des bénéfices distribués					
Participation des salariés					
Résultat par action					
Bénéfice après impôt, avant amort. & provisions					
Bénéfice après impôt, amort. & provisions					
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	3	4	4	4	5
Masse salariale	551 184	574 832	535 876	811 540	545 815
Sommes versées en charges patronales (cpte 645)	279 098	292 266	234 822	488 082	221 368

ANNEXE 2 -TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES RESPONSABLES DE HAUT NIVEAU ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 (Articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG AMF)

Nom et prénom	Didier Lesteven	Jean-Noël de Galzain	Amaury Rosset
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Senior VP Sales et membre du Directoire	Président du Directoire	Directeur Financier et membre du Directoire
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	Néant	JINCO Invest SARL	Néant
Description de l'instrument financier	Actions	Actions	Actions

<p>Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions</p>	<p>Le 5 janvier 2021 : Cession de 620 actions à un prix unitaire de 22,1456 euros. Montant total de la transaction : 13.730,27 euros</p> <p>Le 18 février 2021 : Cession de 1 400 actions à un prix unitaire de 26,6270 euros ; Cession de 968 actions à un prix unitaire de 26,2112 euros ; Montant total des transactions : 62.650,24 euros</p> <p>Le 19 février 2021 : Cession de 1 000 actions à un prix unitaire de 26,5244 euros ; Montant total de la transaction : 26.524,4 euros.</p>	<p>Par JINCO Invest SARL (personne morale liée à Jean-Noël de Galzain, Président du Directoire)</p> <p>Le 15 février 2021 : Cession de 36 500 actions à un prix unitaire de 26,4 euros. Montant total de la transaction : 963.600 euros.</p> <p>Par Jean-Noël de Galzain</p> <p>Le 16 février 2021 : Cession de 10 000 actions à un prix unitaire de 26,4 euros ; Cession de 20 000 actions à un prix unitaire de 26,5 euros ; Montant total des transactions : 794.000 euros.</p> <p>Le 17 février 2021 : Cession de 5 000 actions au prix unitaire de 26,5 euros ; Cession de 2 000 actions au prix unitaire de 26,5 euros ; Montant total des transactions : 185.500 euros.</p>	<p>Le 16 février 2021 : Cession de 10 000 actions à un prix unitaire de 26,4 euros ; Cession de 20 000 actions à un prix unitaire de 26,5 euros ; Cession de 5 000 actions à un prix unitaire de 26,5 euros ; Montant total des transactions : 926.500 euros.</p> <p>Le 17 février 2021 : Cession de 2 000 actions au prix unitaire de 26,5 euros ; Cession de 3 000 actions au prix unitaire de 26,4 euros ; Montant total des transactions : 132.200 euros.</p> <p>Le 15 février 2021 : Cession de 37 500 actions au prix unitaire de 26,4 euros ; Montant total des transactions : 990.000 euros.</p>
<p>Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>



Etats Financiers Consolidés

31 Décembre 2021

250 Bis rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN CONSOLIDÉ	4
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	8
1 – ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
• ACTIVITE DU GROUPE	8
• CONTINUITE D’EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT	9
• FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE	9
• EVENEMENTS POST-CLOTURE	9
2 – REFERENTIEL COMPTABLE ET MODALITES DE CONSOLIDATION	10
• DECLARATION DE CONFORMITE DU REFERENTIEL DU GROUPE	10
• BASE DE CONSOLIDATION	10
• CHANGEMENT DE METHODE	10
• JUGEMENT ET ESTIMATIONS DE LA DIRECTION DU GROUPE	10
• METHODES DE CONSOLIDATION	11
• ELEMENTS NOTABLES SUR LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
• ENTITES APPARTENANT AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
• MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION	11
• DATE D’ARRETE DES COMPTES	11
• CONVERSION DES COMPTES EXPRIMES EN DEVISES	12
• ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE	12
3 – METHODES ET REGLES D’EVALUATION	13
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
• GENERALITE	13
• FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	14
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15
• IMMOBILISATIONS FINANCEES EN CREDIT-BAIL	15
• IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
• DEPRECIATION DES ACTIFS	15
• PROVISIONS POUR RISQUES	15
• STOCKS	16
• CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	16
• VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16
• OPERATIONS EN DEVISES	16

• ENGAGEMENTS DE RETRAITES	16
• IMPOTS EXIGIBLES ET DIFFERES	17
• INFORMATION SECTORIELLE	17
• CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET SUBVENTION D'EXPLOITATION	18
• CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET AUTRES SUBVENTIONS	18
• SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RETRAITEES EN PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA) :	19
• RESULTAT EXCEPTIONNEL	19
• RESULTAT PAR ACTION	19
4 – NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	21
NOTE 1 - CAPITAL	21
• COMPOSITION DU CAPITAL	21
• ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS A EMETTRE	21
NOTE 2 - ECARTS D'ACQUISITION	22
NOTE 3 - IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	22
• SYNTHESE	22
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23
• IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23
NOTE 4 - CREANCES	24
• PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	24
NOTE 5 - PROVISIONS	25
• PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25
NOTE 6 - DETTES FINANCIERES	25
NOTE 7 - DETTES D'EXPLOITATION	27
NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES	28
NOTE 9 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	29
NOTE 10 - CHARGES DE PERSONNEL	29
NOTE 11 - RESULTAT FINANCIER	30
NOTE 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	30
NOTE 13 - ANALYSE DE L'IMPOT	31
NOTE 14 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	32
NOTE 15 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	33
NOTE 16 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	33

BILAN CONSOLIDÉ

En Milliers d'Euros

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3	15 664	13 755
Dont Ecart d'acquisition	2	4 189	4 189
Immobilisations corporelles	3	906	1 128
Immobilisations financières	3	472	453
Actif immobilisé		17 041	15 336
Stocks		2	2
Clients et comptes rattachés	4	9 043	9 905
Autres créances et comptes de régularisation - IDA	4	3 748	4 493
Trésorerie et VMP	TFT	22 719	23 207
Actif circulant		35 512	37 607
Total de l'actif		52 553	52 943

PASSIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital		589	586
Primes		49 516	49 528
Réserves consolidées		-24 264	-17 255
Ecart de conversion		-27	82
Résultat part du groupe		-2 949	-7 319
Actions propres		-253	-308
Capitaux propres	1	22 613	25 315
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	5	1 064	1 201
Emprunts et dettes financières	6	2 654	3 791
Fournisseurs et comptes rattachés	7	1 906	1 640
Autres dettes et comptes de régularisation - IDP	7	24 316	20 996
Total du passif		52 553	52 943

COMPTE DE RÉSULTAT

En Milliers d'Euros

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	8	23 169	20 072
Autres produits d'exploitation	9	6 759	5 529
Achats & variations de stocks		-365	-289
Autres charges d'exploitation		-7 087	-7 842
Impôts et taxes		-534	-603
Charges de personnel	10	-20 925	-20 941
Dotations aux amortissements et aux provisions		-3 931	-3 237
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 914	-7 312
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 914	-7 312
Charges et produits financiers	11	82	-28
Charges et produits exceptionnels	12	-107	40
Impôts sur les résultats	13	-10	-20
Résultat net des entreprises intégrées		-2 949	-7 319
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 949	-7 319
Intérêts minoritaires			
Résultat net (Part du groupe)		-2 949	-7 319
Résultat par action (en euros)		-0,502	-1,254
Résultat dilué par action (en euros)		-0,502	-1,254
Nombre d'actions à la clôture		5 892 400	5 863 799
Nombre moyen pondéré d'action sur la période		5 877 631	5 836 594

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net des sociétés intégrées	-2 949	-7 319
- Amortissements et provisions (1)	3 219	3 169
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession d'actif	-6	-8
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	263	-4 158
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	5 977	3 267
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 240	-891
- Acquisitions d'immobilisations	-6 009	-5 621
- Cessions d'immobilisations	388	414
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 621	-5 206
- Emissions d'emprunts		487
- Remboursements emprunts	-1 136	-600
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 136	-113
- Incidence des variations de change	29	99
Variation de la trésorerie	-487	-6 111
Trésorerie d'ouverture	23 205	29 316
Trésorerie de clôture	22 718	23 205

(1) hors provisions sur actif circulant

(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité

Analyse de la trésorerie de clôture

Valeurs mobilières de placement	14 949	993
Disponibilités	7 770	22 214
Découverts bancaires	-1	-2
Trésorerie nette	22 718	23 205

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecart de conversion	Titres en auto contrôle	TOTAL
Situation nette au 31 décembre 2019	581	49 528	-10 521	-6 845	-9	-580	32 155
Variation de capital de l'entreprise consolidante	5		-5				
Affectation des réserves			-6 845	6 845			
Résultat				-7 319			-7 319
Variation des écarts de conversion					91		91
Acquisition ou cession de titre en autocontrôle			116			272	388
Autres variations							
Situation nette au 31 décembre 2020	586	49 528	-17 255	-7 319	82	-308	25 315
Variation de capital de l'entreprise consolidante	3	-12	9				
Affectation des réserves			-7 319	7 319			
Résultat net (part du groupe)				-2 949			-2 949
Variation des écarts de conversion					-109		-109
Acquisition ou cession de titre en autocontrôle (1)			318			56	373
Changements de méthodes comptables			-17				-17
Autres variations							
Situation nette au 31 décembre 2021	589	49 516	-24 264	-2 949	-27	-253	22 613

(1) Les 318 k€ correspondent au reclassement du boni/mali sur actions propres .

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1 – Activité et Evénements significatifs

➤ Activité du Groupe

Historiquement présent dans le service opéré de sécurité (architecture, déploiement, exploitation et support), le Groupe est devenu un éditeur de logiciels de sécurité informatique. Le Groupe accompagne les entreprises dans leur gestion des accès aux équipements et applications. Ses solutions sont distribuées à travers un réseau de revendeurs et intégrateurs formés et certifiés. Les solutions commercialisées par le groupe sont les suivantes :

WALLIX Bastion : suite logicielle de sécurisation des accès à privilèges pour le contrôle des actions réalisées sur le Système d'Information (SI).

WALLIX Trustelem : solution permettant de simplifier et contrôler l'accès des utilisateurs aux applications, qu'ils soient administrateurs ou simples utilisateurs en mode Software as a Service (SaaS).

WALLIX Best Safe : solution de protection des Endpoint (postes bureautiques ou PC personnel) en éliminant les risques liés aux utilisateurs sur privilégiés et évitant la propagation des attaques par malwares.

WALLIX INSIDE : solutions pour la sécurité des équipements industriels dans les systèmes IoT, afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation digitale vers l'industrie 4.0 et l'internet des objets (IOT).

La société mère WALLIX Group réalise l'activité historique du Groupe, soit l'activité Services (hébergement sécurisé d'applications sensibles). Cette activité est peu significative à l'échelle de l'activité du groupe.

La filiale française WALLIX Sarl a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique, elle commercialise l'ensemble des solutions du groupe.

La filiale américaine WALLIX US Corp a pour activité la commercialisation de l'ensemble des solutions du groupe auprès des acteurs Nord-américain.

La filiale canadienne, CYBERSECURITE WALLIX CANADA Inc., réalise des prestations de support pour l'ensemble des clients du groupe.

La filiale espagnole, WALLIX Iberica a pour activité l'édition de logiciels de sécurité informatique ainsi que la commercialisation de l'ensemble des solutions du groupe dans le monde hispanique.

La filiale allemande, WALLIX GMBH a pour activité la commercialisation des solutions du groupe auprès des acteurs Allemands.

➤ Continuité d'exploitation et de financement

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible et effectue un suivi régulier de ses sources de financement afin d'assurer une liquidité suffisante à tout moment.

L'endettement financier du Groupe est présenté à la Note 6.

Les besoins de trésorerie de la Société ont été jusqu'à présent couverts principalement par des opérations d'augmentations de capital et d'emprunts bancaires, ainsi que par le crédit impôt-recherche.

Au regard de ces différentes sources de financement, ainsi que de ses objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, la Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date d'arrêté des présents comptes consolidés.

➤ Faits majeurs de l'exercice

WALLIX est labellisée « happy at work » pour la 2^{ème} année consécutive. WALLIX obtient le label "Tech at Work", particulièrement significatif car ce label mesure l'engagement et la motivation des équipes techniques, qui représentent la majorité de l'effectif.

WALLIX est à nouveau reconnue cette année comme "Overall Leader" parmi les acteurs internationaux du PAM (Privileged Access Management) identifiés par le cabinet d'analystes Kuppingercole.

WALLIX est nommée cette année comme "Challenger" dans le Magic Quadrant™ du PAM (Privileged Access Management), réalisé par Gartner®. WALLIX est très fier d'être reconnu parmi les 10 acteurs mondiaux retenus dans ce Magic Quadrant, et le plaçant en moins d'un an de "Niche player" à "Challenger".

WALLIX fait partie des 11 lauréats du " Grand Défi Cyber " du Gouvernement avec son projet de R&D nommé OSCAR visant à fédérer différentes briques de sécurité permettant l'automatisation de la détection et la prévention des risques cyber.

➤ Evénements post-clôture

Le groupe estime que les événements survenus en Ukraine depuis le 24 Février s'ils perdurent jusqu'à la fin de l'exercice 2022, pourraient avoir un impact de l'ordre de 1M€ à 1.4M€ sur son chiffre d'affaires.

2 – Référentiel comptable et modalités de consolidation

➤ Déclaration de conformité du référentiel du groupe

En application des principes français prévus par les dispositions du règlement ANC n° 2020-01, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales, WALLIX GROUP a établi des comptes consolidés au titre des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

➤ Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de WALLIX GROUP ainsi que ses filiales au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique.

➤ Changement de méthode

Le règlement ANC 2020-01 remplace le règlement CRC n°99-02.

Le changement de référentiel a eu un impact sur la comptabilisation des écarts de conversion des actifs et passifs monétaire. La comptabilisation en résultat des écarts de conversion actifs et passifs n'est plus autorisés. L'impact sur les capitaux propres est de -17 k€.

➤ Jugement et estimations de la direction du Groupe

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement l'appréciation de la valeur des actifs immobilisés, notamment les frais de recherche et développement activés, et des actifs d'exploitation.

➤ Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement par WALLIX GROUP sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif, conjoint ou par influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Groupe détient la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, mais qu'il dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

Les sociétés du périmètre du Groupe sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

➤ Eléments notables sur le périmètre de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par WALLIX GROUP sont consolidées.

➤ Entités appartenant au périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Siège social	SIREN	Méthode	% de contrôle 31 Décembre 2021	% de contrôle 31 décembre 2020
Wallix GROUP	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	428 753 149	IG	Mère	Mère
Wallix	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	450 401 153	IG	100%	100%
Wallix CA	Canada	1200-1981 Av McGill College - Montréal Québec	1 173 941 643	IG	100%	100%
Wallix US	Etats-Unis	60 Broad Street - Suite 3502 NEW YORK 10004		IG	100%	100%
Wallix IBERICA	Espagne	Calle copenhagen, 12, 28232 Las Rozas, Madrid, Espagne		IG	100%	100%
Wallix GMBH	Allemagne	PRINZREGENTENSTRASSE 91 81677 München		IG	100%	100%

IG = Intégration Globale

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à 100%.

➤ Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales WALLIX SARL, WALLIX IBERICA, WALLIX GMBH. La monnaie fonctionnelle de WALLIX U.S. CORP est le dollar et celle de WALLIX CANADA est le dollar canadien.

Les montants dans les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

➤ Date d'arrêt des comptes

L'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

➤ Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux de change historique.

Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

Les cours utilisés pour la filiale **WALLIX US** sont les suivants (contre-valeur en euros) :

Date de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture
31/12/2020	1,1413	1,2271
31/12/2021	1,1835	1,1326

Les cours utilisés pour la filiale **WALLIX CANADA** sont les suivants (contre-valeur en euros) :

Date de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture
31/12/2020	1,5294	1,5633
31/12/2021	1,4835	1,4393

➤ Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

De même, les résultats internes au groupe (provisions pour risques et charges constituées en raison des pertes subies par les entreprises consolidées) sont neutralisés. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes résultant des opérations intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent pas une dépréciation.

3 – Méthodes et règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- ✓ de continuité d'exploitation,
- ✓ d'indépendance des exercices,
- ✓ et de permanence des méthodes.

➤ Immobilisations incorporelles

■ Généralité

Ecarts d'acquisition :

Le Groupe procède à l'affectation des écarts d'acquisition relatifs aux opérations d'acquisition avant la fin du premier exercice social suivant la date d'acquisition, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. Les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti.

Les prises de contrôle exclusif sont comptabilisées selon la méthode générale de la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur constitue l'écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres correspond au prix d'acquisition augmenté des coûts directs liés à l'acquisition, pour leur montant net d'impôt.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les éléments incorporels, sont des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur.

Les écart d'acquisition doivent être testés au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur, susceptible d'engendrer une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif). Ces flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses d'évolution du budget prévisionnel de l'exercice N+1 validé par le management. L'actualisation des flux est effectuée sur la base du coût du capital avant impôt du Groupe. Ces tests de dépréciation sont effectués une fois par an.

Les tests de dépréciation visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs des écarts d'acquisition n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Des tests de dépréciation ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes. Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des écarts d'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles :

Les actifs incorporels identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur. Les actifs incorporels sont considérés comme identifiables, s'ils résultent de droits contractuels ou légaux ou s'ils sont séparables.

Les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test annuel de dépréciation et lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais de recherche et développement, des concessions, brevets, licences et des fonds de commerce. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 à 5 ans ;
- pour les frais de développement : sur 5 ans à partir de l'année suivant l'activation.

A chaque clôture, l'entreprise s'assure qu'il n'existe pas d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'un actif a perdu de la valeur.

Toute différence positive entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle constitue le montant de la dépréciation au titre de l'exercice.

■ Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ils concernent le développement de fonctionnalités du logiciel du groupe qui est destiné à un usage commercial, et sont composés pour l'essentiel des coûts de personnel qui sont évalués en fonction des heures travaillées sur les projets de développement.

Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurées.

En application de ce qui précède, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur 5 ans.

➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties selon les durées moyennes suivantes :

- Agencement et installations 10 ans en linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans en linéaire
- Matériel informatique 3 à 5 ans en linéaire

➤ Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur stipulée au contrat. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.

Ces immobilisations sont considérées comme achetées à crédit ; la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

➤ Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

➤ Provisions pour risques

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de

pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

➤ Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accès.

Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

➤ Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur.

➤ Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

➤ Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture.

➤ Engagements de retraites

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2013-R 02, modifié le 5 novembre 2021.

La provision pour engagements de retraite au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements.

Les variations d'hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

Les critères qui ont été retenus pour les calculs sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 1,5%,
 - Taux d'actualisation retenu de 0,98%.
- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans,
 - Taux de charges sociales moyen : 42,5%
 - Convention collective : SYNTEC Bureaux d'études
- Paramètres techniques :
 - Table de turn-over retenu : DARES R&D (3 % en dégressif)
 - Table de mortalité : INSEE 2016-2018

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provisions.

➤ Impôts exigibles et différés

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

➤ Information sectorielle

Un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle utilisée par le management en matière de reporting interne.

Le management considère que le Groupe se compose d'un unique secteur d'activité, correspondant à l'édition de logiciels.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond essentiellement au chiffre d'affaires généré par Wallix S.A.R.L. (93,74% du chiffre d'affaires consolidé).

La ventilation effectuée du chiffre d'affaires par zone géographique correspond à la zone géographique d'origine du client, l'ensemble des moyens de production étant concentré au siège social à Paris. La direction n'a par conséquent pas jugé pertinent de procéder à une ventilation des actifs employés ou du résultat d'exploitation par zone géographique, dans la mesure où ces indicateurs ne sont pas représentatifs de l'organisation effective du Groupe et ne sont pas suivis dans le cadre du reporting interne utilisé par la direction.

➤ **Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation**

Dans le cadre de ses projets de développement, le groupe WALLIX bénéficie de crédits d'impôt en faveur de la recherche (CIR) ainsi que de subventions d'exploitations.

A cet effet, il a constaté dans ses comptes :

En Milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
CIR retraité en produits constatés d'avance	1 016	1 094
CIR retraité en subvention d'exploitation	587	448
Crédit d'impôt Recherche	1 604	1 542

Les subventions d'exploitation sont ventilées comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Subv. Retraitées en produits constatés d'avance	589	226
Subvention non retraitées	328	57
Subvention d'exploitation	917	283

■ **Crédit d'impôt recherche et autres subventions**

Le Groupe a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ses dépenses a permis au Groupe de recevoir des crédits d'impôt recherche.

En application du principe général de prédominance de la substance sur l'apparence propre aux comptes consolidés, le Groupe a opté pour la comptabilisation du crédit d'impôt recherche :

- ✓ En subvention d'exploitation pour la part qui ne peut être directement attribuable à des coûts de développement immobilisés,
- ✓ En produits constatés d'avance pour la part directement attribuable à des coûts de développement immobilisés puis reprises en résultat au même rythme que les amortissements de ces coûts

de développement.

Les crédits d'impôt recherche retraités en Produits constatés d'avance (PCA) se présentent comme suit :

En Milliers d'Euros

Années	CIR Total	PCA	Inscrits au résultat sur 5 ans		Solde PCA au bilan	
			31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
2015	624	403		81		
2016	851	524	105	105		105
2017	974	727	145	145	145	291
2018	963	673	135	135	269	404
2019	1 209	741	148	148	445	593
2020	1 542	1 094	219		876	1 094
2021	1 604	1 016			1 016	
			752	614	2 751	2 487

■ Subventions d'exploitation retraitées en produits constatés d'avance (PCA) :

En Milliers d'Euros

Années	Subventions	PCA	Inscrits au résultat sur 5 ans		Solde PCA au bilan	
			31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
2015	246	112		22		
2016	366	150	30	30	0	30
2017	220	151	30	30	30	61
2018	419	272	54	54	109	163
2019	264	183	37	37	110	146
2020	283	226	45		181	226
2021	917	589			589	
			196	174	1 018	626

Les subventions d'exploitation directement attribuables à des coûts de développement immobilisés sont également reclassées en produits constatés d'avance et reprises en résultat au même rythme que les amortissements de ces coûts de développement.

➤ **Résultat exceptionnel**

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

➤ **Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base.

Lorsque le résultat de base par action est positif, le résultat dilué par action est déterminé en prenant en compte l'effet dilutif maximal lié à l'exercice des bons de souscription autonomes, l'exercice des bons de créateur d'entreprise, l'exercice des actions gratuites ainsi que des différentes options émises.

4 – Notes sur les comptes consolidés

Note 1 - Capital

■ Composition du capital

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 863 799	0,10
Actions émises pendant l'exercice	28 601	0,10
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	5 892 400	0,10

■ Attribution Gratuite d'Actions à émettre

A la clôture de l'exercice, les attributions gratuites d'actions à émettre par la société WALLIX GROUP donnant accès à son capital se présentent comme suit :

Atribuaires	Plan 2019 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre		Plan 2021 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre	
	Plan n°1 Salariés et salariés du Groupe	Plan n°2 membres du Directoire & salariés occupant des postes clefs	Plan n°1 Salariés et salariés du Groupe	Plan n°2 membres du Directoire & salariés occupant des postes clefs
AGE	06/06/2019	06/06/2019	06/06/2019	06/06/2019
Date d'attribution / Directoire	25/07/2019	25/07/2019	27/07/2021	27/07/2021
Solde en début de période	36 740	62 014	0	0
Nombre d'actions attribués dans l'exercice			91 683	101 766
Nombre d'actions annulées	8 528	20 997	9 018	
Nombre d'actions émises dans l'exercice	14 940	13 661		
Nombre total d'actions pouvant être émises	13 272	27 356	82 665	101 766
Conditions de performance	non	seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)	non	seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)
Conditions de présence	oui	oui (50% de chaque tranche)	oui	oui (50% de chaque tranche)
Durée d'acquisition	1/3 à 1 an	1/3 à 1 an	1/3 à 1 an	1/3 à 1 an
	1/3 à 2 ans	1/3 à 2 ans	1/3 à 2 ans	1/3 à 2 ans
	1/3 à 3 ans	1/3 à 3 ans	1/3 à 3 ans	1/3 à 3 ans
Période de conservation	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1
	1	1		
montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	(243.934 €)		81 262 €	

La condition de performance liée au CA consolidé 2021 n'est pas atteinte; 13.676 actions ne seront pas acquises à l'échéance du 25/07/2022

La condition de performance liée au CA consolidé 2021 n'est pas atteinte; 16.961 actions ne seront pas acquises à l'échéance du 27/07/2022

Note 2 - Ecart d'acquisition

ECART D'ACQUISITION

PARTICIPATIONS	Date d'acquisition	Valeur brute	Dotation exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
Wallix TRUSTELEM	01/07/2019	1 396			1 396
Wallix IBERICA (Simarks)	16/07/2019	2 793			2 793
TOTAL		4 189			4 189

Test de dépréciation des écarts d'acquisition :

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition incluant l'activité générée par Simarks et Trustelem a été estimée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus (valeur d'utilité), en retenant un taux d'actualisation avant impôt de 10,7 %.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable sont présentées ci-dessous.

Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'estimation de la Direction des tendances futures et sont issues de données historiques et provenant de sources internes.

Le résultat d'exploitation hors amortissement budgété est basé sur les prévisions de résultats futurs, en prenant en compte les prévisions de croissance du chiffre d'affaires.

La croissance du chiffre d'affaires est basée sur les prévisions d'évolution du marché et des prévisions de performance de ces activités par rapport au marché.

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition étant supérieure à sa valeur comptable, aucune perte de valeur n'est nécessaire. Ainsi, ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur au 31/12/2021.

Note 3 - Immobilisations & amortissements

➤ Synthèse

En Milliers d'Euros

	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles	26 588	-15 114	11 475	21 680	-12 114	9 566
Immobilisations corporelles	2 683	-1 777	906	2 552	-1 424	1 128
Immobilisations financières	472		472	453		453
Total	29 743	-16 891	12 852	24 685	-13 538	11 147

Immobilisations incorporelles

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2021
Immobilisations Incorporelles						
Frais de développement (cf note 9)	20 714	4 911	-3			25 622
Concessions, brevets et droits similaires	966					966
Immobilisations en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles brutes	21 680	4 911	-3	0	0	26 588
Amortissements immobilisations incorporelles						
Frais de développement	11 573	2 749				14 321
Concessions, brevets et droits similaires	541	251				792
Amortissements	12 114	3 000	0	0	0	15 114
Autres						
Provisions	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Incorporelles nettes	9 566					11 475

Immobilisations corporelles

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2021
Immobilisations Corporelles						
Autres immobilisations corporelles	1 645	130		1	13	1 789
Autres immobilisations corporelles crédit-bail	894					894
Immobilisations en cours	13				-13	
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles brutes	2 552	130	0	1	0	2 683
Amortissement immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	668	255		1		924
Autres immobilisations corporelles crédit-bail	756	97				853
Amortissements	1 424	353	0	1	0	1 777
Provisions	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles nettes	1 128					906

Immobilisations financières

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2021
Immobilisations Financières						
Prêts	6					6
Autres immobilisations financières (1)	447	24	-61		56	466
Immobilisations financières brutes	453	24	-61	0	56	472
Provisions Immobilisations Financières						
Autres immobilisations financières						
Provisions	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Financières nettes	453					472

(1) Les immobilisations financières correspondent principalement aux dépôts et caution des locaux.

Note 4 - Créances

En Milliers d'Euros

	Brut	31/12/2021 Dépréciation	Net	31/12/2020 Net
Créances clients	9 545	-502	9 043	9 905
Clients	9 545	-502	9 043	9 905
Avances, acomptes sur commande	65		65	43
Autres créances (1)	2 888		2 888	3 815
Charges constatées d'avance	788		788	624
Charges à répartir	8		8	11
Autres créances	3 748		3 748	4 493
Créances d'exploitation	13 293	-502	12 791	14 398

Les créances ont une échéance inférieure à un an

Le groupe a passé une provision pour dépréciation de 502 k€ sur ses créances clients.

(1) Les autres créances au 31 décembre 2021 sont principalement composées du CIR pour 1 540 K€, CII pour 80 K€ et de subventions à recevoir pour 495 K€.

➤ Provision sur Actif circulant

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Clients	43	561	-102	502
Provisions sur VMP		44		44
Total	43	605	-102	546

Note 5 - Provisions

➤ Provisions pour risques et charges

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Dotation	Reprise utilisée	31/12/2021
Provisions pour risques (1)	135	153	-133	155
Provisions pour charges (2)	1 066	34	-190	909
Total	1 201	187	-323	1 064

(1) La société Wallix a fait l'objet d'une vérification par l'administration fiscale portant sur les CIR 2011 à 2014. A l'issue de ce contrôle cette dernière a proposé une rectification à hauteur de 586 k€ sur un total de 1.873 k€ déjà remboursés. A la clôture, la provision est inchangée et s'élève à 69 k€ au 31/12/2021.

(2) Les provisions pour charges concernent principalement la provision pour AGA pour 146 k€ et les provisions pour pension et retraite pour 763 k€. Les provisions pour pensions et retraites ont été estimées uniquement sur les entités WALLIX SARL et WALLIX GROUP ; les critères qui ont été retenus pour la détermination de ces provisions pour retraite sont explicitées dans la section 2 « Engagements de retraite ».

Note 6 - Dettes financières

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt auprès des établissements de crédit	2 597	3 634
Découverts bancaires	1	2
Emprunts en crédit bail	42	140
Emprunts et dettes financières divers	14	14
Total	2 654	3 791

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit (taux Fixes)	2 597	1 004	1 507	85
Découverts bancaires	1	1		
Emprunts en crédit bail	42	42		
Emprunts et dettes financières divers	14	14		
Total	2 654	1 062	1 507	85

Au 31 décembre 2021, les dettes financières du Groupe sont composées :

- Prêt à taux zéro d'un montant global de 850 k€ auprès de Bpifrance Financement conclu par Wallix Group et Wallix SARL en date du 22 mars 2017 afin de financer le développement d'un système de sécurisation des accès à privilèges aux applications ou aux systèmes d'informations déployés dans le cloud. Solde à rembourser : 425 k€ - Dernière échéance au 30 juin 2024
- Prêt à taux fixe de 1,20% d'un montant global de 108 k€ auprès de BNP Paribas conclu par Wallix Group en date du 30 août 2016 afin de financer partiellement l'acquisition des actifs de la société Proviciel (ce prêt prend cadre dans une opération de financement plus globale avec Bpifrance Financement avec les quotités de répartition suivante : 60% de l'investissement financé par BNP Paribas et 40% par Bpifrance Investissement, tel que décrit ci-dessous). Solde à rembourser : 12 k€ – Dernière échéance prévue au 28 février 2023
- Prêt à taux fixe de 2,99% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 2,74%) d'un montant de 72 k€ auprès de Bpifrance Financement conclu par Wallix Group en date du 27 juillet 2016 pour le post-financement de l'acquisition d'actifs de la société Proviciel (complémentaire à l'emprunt BNP Paribas mentionné ci-dessus). Solde à rembourser : 24 k€ - Dernière échéance au 30 avril 2023
- Prêt à taux fixe de 1,50 %, d'un montant de 110 k€, auprès de la BNP conclu par Wallix en date du 17 juin 2019 pour financer les travaux pour les locaux de Rennes. Solde à rembourser : 18 k€ - dernière échéance prévue le 17 juin 2022
- Prêt à taux fixe de 1,123 %, d'un montant de 85 k€, auprès de la BNP conclu par Wallix en date du 10 juillet 2020 pour financer le renouvellement d'une partie du parc informatique. Solde à rembourser : 45 k€ - dernière échéance prévue le 10 juillet 2023.
- Prêt à taux variable de 1.86% (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme, majoré de 1.5%) d'un montant de 3.000.000 € auprès de BNP conclu par Wallix Group en date du 09 juillet 2019 pour le financement de la croissance externe. Solde à rembourser : 2.062 k€ Dernière échéance prévue le 09 Juillet 2024.

Note 7 - Dettes d'exploitation

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	1 906	1 640
Dettes fournisseurs	1 906	1 640
Dettes fiscales et sociales	4 809	4 692
Dettes sur immobilisations		944
Autres dettes	62	11
Produits constatés d'avance	19 445	15 350
Autres dettes	24 316	20 996
Total	26 222	22 636

Les dettes d'exploitation ont une maturité inférieure à 1 an hormis les produits constatés d'avance dont 8 510 k€ de dettes ont une échéance à plus d'un an.

La société est soumise au régime de TVA sur les encaissements. Les dettes fiscales intègrent la TVA sur créances clients non encaissées à hauteur de 1.462 K€ au 31 décembre 2021 contre 1.469 K€ au 31 décembre 2020.

Les produits constatés d'avance portent sur différentes catégories de produits dont la distinction se présente comme suit :

En Milliers d'Euros

Années	Solde PCA au bilan	
	31/12/2021	31/12/2020
PCA sur le revenu	15 676	12 238
PCA sur le CIR (1)	2 751	2 487
PCA sur les subventions (1)	1 018	626
	19 445	15 350

(1) voir CIR et subventions page 18-19

Les produits constatés d'avance sur le revenu correspondent aux quotes part de Chiffres d'affaires facturées et comptabilisées au titre de l'exercice mais dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à l'exercice (par exemple maintenance réglée d'avance).

Les produits constatés d'avance sur le CIR et sur les subventions correspondent à la quote part des crédits d'impôt recherche immobilisés et des subventions imputables aux projets.

Note 8 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé par le groupe provient des activités suivantes :

- Licences d'utilisation de logiciels
- Prestations de maintenance associées : support technique et mises à jour
- Prestations de services managés : hébergement sécurisé d'applications critiques

Le revenu des ventes sous licences est reconnu à la date de mise à disposition des logiciels.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est reconnu de façon linéaire selon la durée du contrat de maintenance. La durée de ces contrats varie entre 1 et 6 ans.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services est reconnu au moment où ces prestations sont réalisées.

En Milliers d'Euros

Zones géographiques	31/12/2021	%	31/12/2020	%
France	13 902	60,0%	13 211	65,8%
International	9 267	40,0%	6 860	34,2%
Total	23 169	100%	20 071	100%

Produits	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Licences	10 467	45,2%	9 459	47,1%
Maintenance	9 209	39,7%	7 414	36,9%
Souscription	1 519	6,6%	794	4,0%
Services managés	419	1,8%	307	1,5%
Services professionnels	1 554	6,7%	2 097	10,4%
Total	23 169	100%	20 071	100%

Note 9 - Autres produits d'exploitation

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
- Production immobilisée (1)	4 370	3 874
- Subvention d'exploitation (2)	1 864	1 292
- Reprises sur provisions, amortissements, transfert	459	318
- Autres produits (note 5)	66	45
Autres produits	6 759	5 529

(1) Le solde du compte production immobilisée correspond pour l'essentiel aux coûts de salaires activés en frais de développement.

(2) Les subventions d'exploitation sont ventilées comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Subvention d'exploitation non retraitées	328	57
CIR retraité en Subvention	587	448
Quote part du CIR étalée sur 5 ans (PCA) (1)	752	614
Quote part subventions étalées sur 5 ans (PCA) (1)	196	174
Subvention d'exploitation	1 864	1 292

(1) voir CIR et subventions page 18-19

Note 10 - Charges de personnel

En Milliers d'Euros

Effectifs moyens de l'exercice	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	191	186
Employés	13	13
Total	204	199

Charges de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et participation	15 010	14 968
Charges sociales	5 915	5 973
Total	20 925	20 941

Note 11 - Résultat financier

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
- Autres intérêts et produits assimilés	14	30
- Reprises sur provisions et transferts de charge	119	
- Différences positives de change	64	
PRODUITS FINANCIERES	197	30
- Dotations aux provisions risques financiers	-64	
- Intérêts et charges assimilées	-52	-57
CHARGES FINANCIERES	-115	-57
RESULTAT FINANCIER	82	-28

Note 12 - Résultat exceptionnel

En Milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020
- Sur opération de gestion	3	34
- Sur opération en capital	22	35
PRODUITS EXCEPTIONNELS	25	70
- Sur opération de gestion		-2
- Sur opération en capital	-132	-28
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-132	-30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-107	40

Note 13 - Analyse de l'Impôt

En Milliers d'Euros

IMPOTS DIFFERES AU BILAN		
	31/12/2021	31/12/2020
- Actifs d'impôts différés	0	0
- Passif d'impôts différés	0	0
Total	0	0

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT		
	31/12/2021	31/12/2020
- Impôts exigibles	10	20
- Impôts différés	0	0
Total	10	20

En Milliers d'Euros

	31/12/2021
Résultat net des entreprises intégrées	-2 949
Charge / produit réel d'impôt	10
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	-2 940
Charge / Produit théorique d'impôt	-735
Impact des charges définitivement non déductible ou produits non imposable	-196
Retenue à la source	
Plafonnement IDA à hauteur des IDP	95
Déficits de l'exercice non activés	1 195
Crédit d'impôt	-401
Autres	52
Charge / Produit réel d'impôt	10
Taux théorique d'impôt	25%
Taux réel d'impôt	0%

En Milliers d'Euros

	31/12/2020	Variation de périmètre	Variation	31/12/2021
Différences entre le résultat comptable et fiscal				
Retraitement de crédit-bail	1		-1	
Comptabilisation des engagements de retraites	188		3	191
Retraitement subventions d'exploitation	156		98	254
Plafonnement IDA (1)	-345		-100	-445
Actifs d'impôts différés (1)				
Annulation des provisions internes				
Passifs d'impôts différés (2)				
Solde net d'impôt différé (1)-(2)				

En Milliers d'Euros

DEFICITS FISCAUX NON ACTIVES

Sociétés	Montant (1)	Taux d'impôt	Impôt différé actif non reconnu (en monnaie local)	Impôt différé actif non reconnu (en milliers d'euros)	Limite d'imputation sur les bénéfices futurs
Wallix Group	14 077	25%	3 519	3 519	Sans limitation
Wallix	10 046	25%	2 511	2 511	Sans limitation
Total en Euros				6 031	

(1) Il s'agit du déficit fiscal au 31 décembre 2021

Note 14 - Rémunération des mandataires sociaux

Les montants des rémunérations allouées aux dirigeants, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, se présentent comme suit :

En Milliers d'Euros

Rémunération	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération des mandataires	679	636
Jetons de présence	35	35
Total	714	671

Note 15 - Honoraires du commissaire aux comptes

En Milliers d'Euros

Honoraires du commissaire aux comptes	31/12/2021	31/12/2020
Audit légal	69	65
Services autres que la certification des comptes	39	
Total	108	65

Note 16 - Engagements hors bilan

Wallix Iberica : Un complément de prix, pouvant atteindre 1.700.000 euros, non comptabilisé, est conditionné à des objectifs de chiffres d'affaires cumulés sur 5 ans.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Wallix Group S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Wallix Group S.A.
250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Wallix Group S.A.

250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Wallix Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Wallix Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Référentiel comptable et modalités de consolidation », paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 qui remplace le règlement CRC n°99-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

- Principe de comptabilisation des frais de développement.

La partie 3 « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les parties 3 - paragraphe « Immobilisations incorporelles » et 4 - Note 3 « Immobilisations & amortissements » de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- Principe de comptabilisation du crédit impôt recherche (C.I.R.) et des subventions d'exploitation.

La partie 3 « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Crédit d'impôt recherche et subvention d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés décrit le traitement comptable retenu pour le C.I.R. et les subventions d'exploitation.

Nous nous sommes assuré que le traitement comptable retenu par votre groupe est conforme aux normes comptables françaises ainsi qu'aux principes énoncés dans l'annexe des comptes consolidés et que cette dernière donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 20 avril 2022

KPMG S.A.

Kamal Samaha

Associé

WALLIX GROUP

Numéro SIRET : **42875314900056**

**250 B rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Attestation de Présentation	5
Annexes	6

Bilan et Resultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	180 800,00	180 800,00			12 163,33	0,03
Fonds commercial	4 000,00		4 000,00	0,01	4 000,00	0,01
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	107 729,32	72 926,37	34 802,95	0,10	46 733,47	0,13
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 294 383,22		4 294 383,22	12,45	4 294 383,22	11,87
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	252 613,57		252 613,57	0,73	308 198,93	0,85
Prêts						
Autres immobilisations financières	170 820,63		170 820,63	0,50	172 157,62	0,48
TOTAL (I)	5 010 346,74	253 726,37	4 756 620,37	13,79	4 837 636,57	13,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					117,23	0,00
Clients et comptes rattachés	458 184,83	3 505,50	454 679,33	1,32	859 000,24	2,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	5 420,60		5 420,60	0,02	9 842,39	0,03
. Personnel	3 194,33		3 194,33	0,01		
. Organismes sociaux	42,91		42,91	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	830,00		830,00	0,00	830,00	0,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	113 469,81		113 469,81	0,33	152 785,07	0,42
. Autres	11 697 670,76		11 697 670,76	33,91	10 912 540,93	30,17
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	14 423 837,34	43 934,00	14 379 903,34	41,68	423 873,29	1,17
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 998 958,13		2 998 958,13	8,69	18 857 477,85	52,14
Charges constatées d'avance	69 235,48		69 235,48	0,20	48 337,80	0,13
TOTAL (II)	29 770 844,19	47 439,50	29 723 404,69	86,16	31 264 804,80	86,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	7 562,50		7 562,50	0,02	10 562,50	0,03
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	10 030,15		10 030,15	0,03	52 484,72	0,15
TOTAL ACTIF (0 à V)	34 798 783,58	301 165,87	34 497 617,71	100,00	36 165 488,59	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 589 240,00)	589 240,00	1,71	586 379,90	1,62
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	49 516 164,60	143,54	49 528 045,80	136,95
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	13 909,00	0,04	13 909,00	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	23 592,50	0,07	14 571,40	0,04
Autres réserves				
Report à nouveau	-18 642 099,88	-94,03	-13 576 718,37	-37,53
Résultat de l'exercice	172 366,54	0,50	-5 065 381,51	-14,00
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	29 093,54	0,08	17 281,37	0,05
TOTAL (I)	31 702 266,30	91,90	31 518 087,59	87,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	10 030,00	0,03	52 485,00	0,15
Provisions pour charges	74 189,00	0,22	128 549,00	0,36
TOTAL (III)	84 219,00	0,24	181 034,00	0,50
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 107 682,22	6,11	2 895 094,20	8,01
. Découverts, concours bancaires	838,59	0,00	1 753,59	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 590,61	1,07	617 210,82	1,71
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	62 753,28	0,18	53 241,00	0,15
. Organismes sociaux	56 757,77	0,16	59 211,08	0,16
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	74 321,98	0,22	80 532,46	0,22
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 513,11	0,02	7 645,43	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			743 750,00	2,06
Autres dettes			7 928,42	0,02
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	12 675,90	0,04		
TOTAL (IV)	2 692 133,46	7,80	4 466 367,00	12,35
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V) 18 998,95	0,06		
TOTAL PASSIF (I à V)	34 497 617,71	100,00	36 165 488,59	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	110 298,29		110 298,29	100,00	183 163,65	100,00	-72 865	-39,77	
Chiffres d'Affaires Nets	110 298,29		110 298,29	100,00	183 163,65	100,00	-72 865	-39,77	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			376 739,00	341,56	287 773,51	157,11	88 966	30,92	
Autres produits			8,55	0,01	238,45	0,13	-230	-96,63	
Total des produits d'exploitation (I)			487 045,84	441,57	471 175,61	257,24	15 870	3,37	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 364,03	3,96	4 058,86	2,22	306	7,54	
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			822 012,53	745,26	947 131,88	517,10	-125 119	-13,20	
Impôts, taxes et versements assimilés			7 803,37	7,07	7 721,11	4,22	82	1,06	
Salaires et traitements			551 183,92	499,72	574 831,73	313,84	-23 648	-4,10	
Charges sociales			279 097,56	253,04	292 265,89	159,57	-13 168	-4,50	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 093,85	24,56	55 112,74	30,09	-28 019	-50,83	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant					21 000,00	11,47	-21 000	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges			42 708,00	38,72	42 795,00	23,36	-87	-0,19	
Autres charges			35 193,85	31,91	41 805,65	22,82	-6 612	-15,81	
Total des charges d'exploitation (II)			1 769 457,11	N/S	1 986 722,86	N/S	-217 265	-10,93	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 282 411,27	N/S	-1 515 547,25	-827,42	233 136		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			120 913,66	109,62	146 972,65	80,24	-26 059	-17,72	
Reprises sur provisions et transferts de charges			52 091,00	47,23	1 119,00	0,61	50 972	N/S	
Différences positives de change			39,97	0,04			39	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			173 044,63	156,89	148 091,65	80,85	24 953	16,85	
Dotations financières aux amortissements et provisions			53 964,00	48,93	52 091,00	28,44	1 873	3,60	
Intérêts et charges assimilés			47 942,60	43,47	3 749 294,73	N/S	-3 701 352	-98,71	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			101 906,60	92,39	3 801 385,73	N/S	-3 699 479	-97,31	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			71 138,03	64,50	-3 653 294,08	N/S	3 724 432		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 211 273,24	N/S	-5 168 841,33	N/S	3 957 568		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 523 798,90	N/S	116 051,99	63,36	1 407 747	N/S	
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)	1 523 798,90	N/S	116 051,99	63,36	1 407 747	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	128 196,14	116,23			128 196	N/S	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 812,17	10,71	11 812,17	6,45		0,00	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	140 008,31	126,94	11 812,17	6,45	128 196	N/S	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 383 790,59	N/S	104 239,82	56,91	1 279 551	N/S	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	150,81	0,14	780,00	0,43	-630	-80,76	
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 183 889,37	N/S	735 319,25	401,46	1 448 570	197,00	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 011 522,83	N/S	5 800 700,76	N/S	-3 789 178	-65,31	
RÉSULTAT NET	172 366,54	156,27	-5 065 381,51	N/S	5 237 747		
			<i>Bénéfice</i>				
			<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	26 390,97	23,93	29 003,84	15,83	-2 613	-9,00	
Dont Crédit-bail immobilier							

Attestation de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise WALLIX GROUP pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	34 497 617,71	Euros
chiffre d'affaires	110 298,29	Euros
résultat net comptable	172 366,54	Euros

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 34 497 617,71 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 172 366,54 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ecart de conversion
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Engagements financiers
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Oeuvres d'art	NA
Mobilier	de 5 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'évènements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations ;

- La juste valeur est déterminée par référence à des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

La provision constituée au titre de la contribution patronale spécifique relative au Plan d'attribution d'actions gratuites 2019 a été ramené de 128.549 € à 31.481 €.

Une provision a été constituée au titre du Plan 2021 pour un montant de 42.708 €.

Ces provisions sont évaluées d'après la moyenne des cours de l'action des trente derniers jours de bourse précédents la date de l'estimation.

La contribution versée sur l'exercice s'élève à 21.579 €.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par la société provient des activités suivantes :

Prestations de services managés : hébergement sécurisé d'applications critiques.

Prestations de services professionnels

Prestations de services intra-groupe.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services est reconnu au moment où les prestations sont réalisées.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel de 1.384 KE est constitué pour l'essentiel du produit né de l'application de la clause de retour à meilleur fortune liée aux abandons de créances concédés à la filiale Wallix Sarl (1.206 K€) et des bonis provenant de rachats d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat (318 K€).

128 K€ d'honoraires divers sont inscrit en charges exceptionnelles

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014 et ses règlements modificatifs successifs

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, Wallix Group détient 7.191 actions propres pour un montant net de 227 KEUR.

Dans le cadre d'un Programme de Rachat d'Actions, la société détient 2.133 actions propres pour un montant net de 25 KEUR.

Les transferts de charges sont constitués pour 254 KEUR de refacturation de divers frais généraux et frais d'infrastructure à la filiale Wallix S.A.R.L.

Le déficit reportable de Wallix Group SA s'élève à 14.077 KEUR.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Malgré la persistance de certains effets de la crise sanitaire, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Wallix Group a constaté au 31 décembre 2021 le retour à meilleur fortune de sa filiale Wallix Sarl. A ce titre Wallix Group a enregistré un produit exceptionnel de 1.206 KEUR.

Evènements postérieurs à la clôture

L'entreprise constate que les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont un impact sur l'activité de la filiale Wallix Sarl, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La filiale Wallix Sarl estime que ces évènements, s'ils perdurent jusqu'à la fin de l'exercice 2022, pourraient avoir un impact de l'ordre de 1 à 1,4 MEUR sur son chiffres d'affaires.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	184 800		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	107 729		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	107 729		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 294 383		
Autres titres immobilisés	308 199		1 432 134
Prêts et autres immobilisations financières	172 158		1 432 375
TOTAL	4 774 740		2 864 508
TOTAL GENERAL	5 067 269		2 864 508

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			184 800	180 800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			107 729	107 729
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			107 729	107 729
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			4 294 383	57 300
Autres titres immobilisés		1 487 719	252 614	
Prêts et autres immobilisations financières		1 433 712	170 821	
TOTAL		2 921 431	4 717 817	57 300
TOTAL GENERAL		2 921 431	5 010 347	345 829

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	168 637	12 163		180 800
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	60 996	11 931		72 926
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	60 996	11 931		72 926
TOTAL GENERAL	229 633	24 094		253 726

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	12 163				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 931				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	11 931				
TOTAL GENERAL	24 094				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 563		3 000	7 563
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	17 281	11 812		29 094
TOTAL Provisions réglementées	17 281	11 812		29 094
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	52 485 128 549	10 030	52 485	10 030
TOTAL Provisions	181 034	52 738	149 553	84 219
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	24 506	43 934	21 000	3 506 43 934
TOTAL Dépréciations	24 506	43 934	21 000	47 440
TOTAL GENERAL	222 821	108 484	170 553	160 752
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		42 708 53 964 11 812	118 462 52 091	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			18 260
Autres immobilisations financières	170 821	152 561	
Clients douteux ou litigieux	4 207	4 207	
Autres créances clients	453 978	453 978	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 194	3 194	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	43	43	
Etat et autres collectivités publiques :			830
- Impôts sur les bénéfices	830		
- T.V.A	113 470	113 470	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	1 048	1 048	
Groupe et associés	11 689 681	11 689 681	
Débiteurs divers	12 362	12 362	
Charges constatées d'avance	69 235	69 235	
TOTAL GENERAL	12 518 869	12 499 779	19 090
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	839	839		
- plus d'un an	2 107 682	787 182	1 320 500	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	369 591	369 591		
Personnel et comptes rattachés	62 753	62 753		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 758	56 758		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	74 322	74 322		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	7 513	7 513		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 676	12 676		
TOTAL GENERAL	2 692 133	1 371 633	1 320 500	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	784 396			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	4 294 383		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	432 729		
Autres créances	11 689 531		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 020		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	106 612		
Charges financières			

Fonds commercial

DESIGNATION	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Mali de confusion			4 000	4 000

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	361 646
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	8 032
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	369 678

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 634
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204 156
Dettes fiscales et sociales	92 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	306 365

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	69 235	12 676
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	69 235	12 676

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts	7 563	
Charges à étaler		
TOTAL	7 563	

Ecarts de conversion en monnaie étrangère

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
- Sur Immobilisations non financières				
- Sur Immobilisations financières				
- Sur créances	10 030		10 030	18 999
- Sur dettes financières				
- Sur dettes d'exploitation				
- Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	10 030		10 030	18 999

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 863 799	0,10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	28 601	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 892 400	0,10

Commentaires :

Acquisitions définitives sur Plan 2019 d'Attribution Gratuites d'Actions : 28.601 actions

Capital potentiel

Attributaires	Plan 2019 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre		Plan 2021 Attribution Gratuite d'Actions existantes ou à émettre	
	Plan n°1 Salariés et salariés du Groupe	Plan n°2 membres du Directoire & salariés occupant des postes clefs	Plan n°1 Salariés et salariés du Groupe	Plan n°2 membres du Directoire & salariés occupant des postes clefs
AGE	06/06/2019	06/06/2019	06/06/2019	06/06/2019
Date d'attribution / Directoire	25/07/2019	25/07/2019	27/07/2021	27/07/2021
Solde en début de période	36 740	62 014	-	-
Nombre d'actions attribués dans l'exercice			91 683	101 766
Nombre d'actions annulées	8 528	20 997	9 018	
Nombre d'actions émises dans l'exercice	14 940	13 661		
Nombre total d'actions pouvant être émises	13 272	27 356	82 665	101 766
Conditions de performance	non	seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)	non	seuils du CA consolidé (50% de chaque tranche)
Condition de présence	oui	oui (50% de chaque tranche)	oui	oui (50% de chaque tranche)
Durée d'acquisition	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans	1/3 à 1 an 1/3 à 2 ans 1/3 à 3 ans
Période de conservation	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1	1 an / Date acquisition Tranche 1
Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice	(75.489 €)		42 708 €	

La condition de performance liée au CA consolidé 2021 n'est pas atteinte;

13.678 actions ne seront pas acquises à l'échéance du 25/07/2022

La condition de performance liée au CA consolidé 2021 n'est pas atteinte;

16.961 actions ne seront pas acquises à l'échéance du 27/07/2022

Variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres N-I après résultat et avant AGO	31 518 088
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	31 518 088
Variations du capital social	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variations des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	31 518 088
Variations du capital social	2 860
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	- 11 881
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	9 021
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	- 5 065 382
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	11 812
- Affectation du résultat N-I en capitaux propres (hors distribution)	5 065 382
Variation en cours d'exercice	11 812
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	31 529 900
Résultat de l'exercice	172 367
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	31 702 266

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	110 298
TOTAL	110 298

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	110 298
TOTAL	110 298

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		80 311	80 311
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		35 474	35 474
- Dotations de l'exercice		26 770	26 770
TOTAL		18 066	18 066
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		36 554	36 554
- Exercice		27 062	27 062
TOTAL		63 615	63 615
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		19 784	19 784
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL		19 784	19 784
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus		370	370
- à plus d'un an et cinq au plus		433	433
- à plus de cinq ans			
TOTAL		803	803
Montant pris en charge dans l'exercice		26 391	26 391

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Caution solidaire de Wallix / Prêt Bpi	425 000
Locations financières	105 035
Complément de prix conditionnel sur l'acquisition de Wallix Iberica (Simarks)	1 700 000
TOTAL	2 230 035
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Clause de retour à meilleur fortune	8 394 070
TOTAL	8 394 070
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	425 000
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	460 250
- des organes de direction	35 000
- des organes de surveillance	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	25 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	50 500
TOTAL	76 000

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	3	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		125 185	
TOTAL		125 185	

Commentaires :

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 125.185 euros.

Au 31/12/2020, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite s'élevait à 124.702 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 0.98 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (Syntec)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018 - données prov.

En ce qui concerne les paramètres des cadres, ont été retenus :

- Age de départ prévu : 65 ans
- Progression de salaires 1,50 % constant
- Taux de rotation 3 % dégressif
- Taux de charges sociales patronales : 42.5 %

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
WALLIX SARL	50 000	387 758	100,00	122 755	122 755	10 901 061		22 460 994	562 242	
WALLIX US CORP (USA)		-1 167 581	100,00			399 902		671 223	-359 622	
Cybersecrété Wallix Canada	69	-35 563	100,00	67	67	388 569		232 424	-3 647	
WALLIX Iberica	252 061	320 079	100,00	4 146 561	4 146 561			285 425	-349 938	
WALLIX GmbH	25 000	-6 456	100,00	25 000	25 000	150		793 677	1 996 445	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Données en euros

Sociétés	Pays	Siège social	SIREN
Wallix	France	250 Bis rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	450 401 153
Wallix US Corp	Etats-Unis	c/o KVB PARTNERS 60 Broad Street – Suite 3502 à NEW YORK 10004	
Cybersécurité Wallix Canada Inc.	Canada	1200 – 1981 AV. McGill College Montréal Québec H3A0G6 Canada	
Wallix Iberica S.L.U.	Espagne	Calle Copenhague, 12, 28232 Las Rozas, Madrid, España	
Wallix GmbH	Allemagne	PRINZREGENTENSTRASSE 91 81677 München	



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Wallix Group S.A.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Wallix Group S.A.
250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Wallix Group S.A.

250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Wallix Group S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Wallix Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les titres de participations et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Wallix Group S.A.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 avril 2022
KPMG S.A.

Kamal Samaha
Associé